

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

du Conseil Communautaire

Délibération

Séance du 4 juillet 2016

Délibération n°DCC-2016-055

Rapporteur : M. Jacques PÉLISSARD

OBJET : Compte-rendu d'activités d'ECLA pour l'exercice 2015

Président : Monsieur Jacques PÉLISSARD

Secrétaires de séance : Madame Valérie GALLE et Monsieur Michel DROIT

Membres présents :

PÉLISSARD Jacques	GALLE Valérie
GALLET Maurice	HUET John
BILLOTTE Aline	KARAL Heyçan
GROSSET Pierre	LANÇON Jacques
JANIER Claude	LAURIOT Pierre
MAUGAIN Christiane	PÉPIN-LAMBERT Evelyne
PATTINGRE Alain	PETITJEAN Paule
FOURNOT Philippe	RAVIER Jean-Yves
ECOIFFIER Jean-Marie	BARBARIN André
CLAVEZ Jean-Paul	CHOULOT Robert
GRICOURT Philippe	LAURENT Héloïse
GUY Hervé	MONNET Maurice
REY Roger	BENIER Jean-Noël
GAY Bernard	DROIT Michel
LANNEAU Jean-Yves	MONTAGNON Michel
BRENIAUX Christian	CHAVON Pierre
BOIS Christophe	JUNIER Michel
BOURGEOIS Daniel	ROY Jean
CHAMBARET Agnès	FABRY Alain
DUVERNET Marc-Henri	BRIANCHON Daniel

Membres absents excusés :

OLBINSKI Sophie donne procuration à KARAL Heyçan
GIROUD Christophe donne procuration à PATTINGRE Alain
MARANO Paulette donne procuration à LANNEAU Jean-Yves
BERTHOD Nicole donne procuration à BOIS Christophe
HUELIN Jean-Philippe donne procuration à HUET John
LACROIX Evelyne donne procuration à PÉPIN-LAMBERT Evelyne
LUGAND Nadia donne procuration à PÉLISSARD Jacques
MARMIER-MOUCHANAT Isabelle donne procuration à BOURGEOIS Daniel
VAUCHEZ Jean-Marc donne procuration à LAURIOT Pierre
VUILLEMEY Eric donne procuration à CHAMBARET Agnès
ELVEZI Patrick - LANDRY Laura

Nombre de conseillers en exercice : 52

Nombre de conseillers présents à la délibération : 40

Convoqué le : 23 juin 2016

Affiché le : 23 juin 2016

**Le Président certifie sous sa
responsabilité le caractère
exécutoire du présent acte reçu
en Préfecture le : 07 JUIL. 2016**

En application de l'article L 5211 – 39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au Maire de chaque Commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement.

Le Bureau Exécutif du 20 juin et le Bureau Elargi du 23 juin 2016, ont émis un avis favorable.

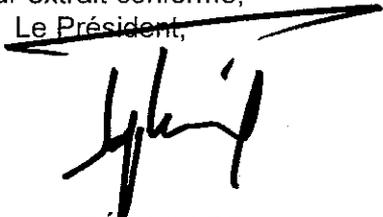
Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après délibération, à la majorité avec 46 voix pour, 3 voix contre (DUVERNET Marc-Henri, PETITJEAN Paule, RAVIER Jean-Yves) et 1 abstention (BRIANCHON Daniel),

- **PREND ACTE** du compte-rendu d'activités de l'exercice 2015,

- **CHARGE** Monsieur le Président de transmettre le présent compte-rendu à Mesdames et Messieurs les Maires des Communes membres, en vue d'une information des Conseils Municipaux.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte reçu en Préfecture le : 07 JUL. 2016

Pour extrait conforme,
Le Président,


Jacques PÉLISSARD

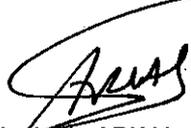
Copie certifiée conforme à l'Original,
Transmise le 11 JUL. 2016 à :

- Communes de :

- o Briod
- o Cesancey,
- o Chille,
- o Chilly-le-Vignoble,
- o Condamine,
- o Conliège,
- o Courbouzon
- o Courlans,
- o Courlaoux,
- o Frébuans,
- o L'Etoile,

- o Le Pin,
- o Lons-le-Saunier,
- o Messia-sur-Sorne,
- o Montmorot,
- o Pannessières,
- o Perrigny,
- o Publy,
- o Revigny,
- o Saint-Didier,
- o Trenal,
- o Verges,
- o Vevy
- o Villeneuve-sous-Pymont
 - Dossier,
 - Classeur
 - Mairie de Mirebel (info)

Pour le Président et par délégation,
la Directrice Générale des Services,


Isabelle ARNAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

du Conseil Communautaire

Délibération

Séance du 4 juillet 2016

Délibération n°DCC-2016-056

Rapporteur : M. Jacques PÉLISSARD

OBJET : Inondations du 13 mai 2016 - Demande d'indemnisation au titre du
fonds de solidarité catastrophes naturelles

Président : Monsieur Jacques PÉLISSARD

Secrétaires de séance : Madame Valérie GALLE et Monsieur Michel DROIT

Membres présents :

PÉLISSARD Jacques	GALLE Valérie
GALLET Maurice	HUET John
BILLOTTE Aline	KARAL Heyçan
GROSSET Pierre	LANÇON Jacques
JANIER Claude	LAURIOT Pierre
MAUGAIN Christiane	PÉPIN-LAMBERT Evelyne
PATTINGRE Alain	PETITJEAN Paule
FOURNOT Philippe	RAVIER Jean-Yves
ECOIFFIER Jean-Marie	BARBARIN André
CLAVEZ Jean-Paul	CHOULOT Robert
GRICOURT Philippe	LAURENT Héloïse
GUY Hervé	MONNET Maurice
REY Roger	BENIER Jean-Noël
GAY Bernard	DROIT Michel
LANNEAU Jean-Yves	MONTAGNON Michel
BRENIAUX Christian	CHAVON Pierre
BOIS Christophe	JUNIER Michel
BOURGEOIS Daniel	ROY Jean
CHAMBARET Agnès	FABRY Alain
DUVERNET Marc-Henri	BRIANCHON Daniel

Membres absents excusés :

OLBINSKI Sophie donne procuration à KARAL Heyçan
GIROUD Christophe donne procuration à PATTINGRE Alain
MARANO Paulette donne procuration à LANNEAU Jean-Yves
BERTHOD Nicole donne procuration à BOIS Christophe
HUELIN Jean-Philippe donne procuration à HUET John
LACROIX Evelyne donne procuration à PÉPIN-LAMBERT Evelyne
LUGAND Nadia donne procuration à PÉLISSARD Jacques
MARMIER-MOUCHANAT Isabelle donne procuration à BOURGEOIS Daniel
VAUCHEZ Jean-Marc donne procuration à LAURIOT Pierre
VUILLEMEY Eric donne procuration à CHAMBARET Agnès
ELVEZI Patrick - LANDRY Laura

Nombre de conseillers en exercice : 52

Nombre de conseillers présents à la délibération : 40

Convoqué le : 23 juin 2016

Affiché le : 23 juin 2016

**Le Président certifie sous sa
responsabilité le caractère
exécutoire du présent acte reçu
en Préfecture le :** 07 JUIL. 2016

Certaines communes de notre communauté d'agglomération ont été durement touchées le 13 mai 2016 par un phénomène météorologique orageux qui a conduit à des inondations importantes.

Plusieurs communes et notamment, Revigny, Conliège, Perrigny, Lons-le-Saunier et Montmorot ont demandé le classement en catastrophe naturelle de cet évènement.

Les services d'ECLA ont réalisé un travail d'évaluation des dégâts sur les infrastructures publiques consécutifs à cet évènement. Les dommages recensés concernent :

- des dégradations de voirie routière, de leurs accotements ainsi que de certains chemins, par effet d'érosion lié essentiellement au ruissellement très important sur les versants de la Vallière.
- des dégradations sur les réseaux d'assainissement.
- des dégradations au niveau des berges de la Vallière et de certains ouvrages d'art.

Le montant des réparations des dégâts recensés est évalué à ce jour à 460 000 € HT.

Ce dernier ne tient cependant pas compte des dégâts sur certains ouvrages d'art (pont, mur de soutènement), au niveau de la rivière car les débits de la Vallière depuis le 13 mai 2016 n'ont pas permis d'examiner ces ouvrages.

Le décret n° 2015 693 du 18 juin 2015 définit les modalités de bénéfice du fonds de solidarité en faveur des collectivités territoriales et de leur groupement touchés par des catastrophes naturelles.

Dès lors que leur montant est supérieur à 150 000 € HT, les dégâts aux infrastructures suivants sont éligibles à indemnisation :

- Les infrastructures routières et les ouvrages d'art,
- Les biens annexes à la voirie nécessaires à la sécurisation de la circulation,
- Les digues,
- Les réseaux de distribution et d'assainissement de l'eau,
- Les stations d'épuration et de relevage des eaux,
- Les pistes de défense des forêts contre l'incendie,
- Les parcs, jardins et espaces boisés appartenant au domaine public des collectivités territoriales ou de leur groupement.

Le taux maximum de subvention est de 40 % lorsque le montant des dégâts subis est compris entre 10 % et 50 % du budget total de la collectivité (somme des dépenses réelles de fonctionnement et des dépenses réelles d'investissement telles que constatées dans les derniers comptes administratifs disponibles).

Le plan de financement serait le suivant :

- Montant des dépenses :	460 000 € HT
- Fonds d'indemnisation :	184 000 € HT
- Autofinancement :	276 000 € HT

Le Bureau Exécutif du 20 juin et le Bureau Elargi du 23 juin 2016, ont émis un avis favorable.

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après délibération, à l'unanimité,

CONSTATE les dégâts occasionnés sur les infrastructures publiques tels que relevés par les services,

- **PREND** acte des réparations à effectuer et de leur montant évalué à 460 000 € HT,
- **SOLLICITE** l'aide du fonds de solidarité en faveur des collectivités territoriales et de leur groupement touchés par les catastrophes naturelles à hauteur de 40 % des travaux éligibles,

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte reçu en Préfecture le :

07 JUL 2016

Pour extrait conforme,
~~Le Président,~~



Jacques PÉLISSARD

Copie certifiée conforme à l'Original.

Transmise le 11 JUL 2016

- Trésorerie Principale
- Finances
- Préfecture du Jura
- DST
- AJD
- Communes de Revigny, Conliège, Perrigny, Lons et Montmorot
- Dossier
- Classeur

Pour le Président et par délégation, la Directrice Générale des Services,



Isabelle ARNAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

du Conseil Communautaire

Délibération

Séance du 4 juillet 2016

Délibération n°DCC-2016-057

Rapporteur : M. Maurice GALLET

OBJET : Site du Solvan - Convention avec la 1^{ère} Compagnie des Archers de Montciel

Président : Monsieur Jacques PÉLISSARD

Secrétaires de séance : Madame Valérie GALLE et Monsieur Michel DROIT

Membres présents :

PÉLISSARD Jacques	GALLE Valérie
GALLET Maurice	HUET John
BILLOTTE Aline	KARAL Heyçan
GROSSET Pierre	LANÇON Jacques
JANIER Claude	LAURIOT Pierre
MAUGAIN Christiane	PÉPIN-LAMBERT Evelyne
PATTINGRE Alain	PETITJEAN Paule
FOURNOT Philippe	RAVIER Jean-Yves
ECOIFFIER Jean-Marie	BARBARIN André
CLAVEZ Jean-Paul	CHOULOT Robert
GRICOURT Philippe	LAURENT Héloïse
GUY Hervé	MONNET Maurice
REY Roger	BENIER Jean-Noël
GAY Bernard	DROIT Michel
LANNEAU Jean-Yves	MONTAGNON Michel
BRENIAUX Christian	CHAVON Pierre
BOIS Christophe	JUNIER Michel
BOURGEOIS Daniel	ROY Jean
CHAMBARET Agnès	FABRY Alain
DUVERNET Marc-Henri	BRIANCHON Daniel

Membres absents excusés :

OLBINSKI Sophie donne procuration à KARAL Heyçan
GIROUD Christophe donne procuration à PATTINGRE Alain
MARANO Paulette donne procuration à LANNEAU Jean-Yves
BERTHOD Nicole donne procuration à BOIS Christophe
HUELIN Jean-Philippe donne procuration à HUET John
LACROIX Evelyne donne procuration à PÉPIN-LAMBERT Evelyne
LUGAND Nadia donne procuration à PÉLISSARD Jacques
MARMIER-MOUCHANAT Isabelle donne procuration à BOURGEOIS Daniel
VAUCHEZ Jean-Marc donne procuration à LAURIOT Pierre
VUILLEMEY Eric donne procuration à CHAMBARET Agnès
ELVEZI Patrick - LANDRY Laura

Nombre de conseillers en exercice : 52

Nombre de conseillers présents à la délibération : 40

Convoqué le : 23 juin 2016

Affiché le : 23 juin 2016

**Le Président certifie sous sa
responsabilité le caractère
exécutoire du présent acte reçu
en Préfecture le : 07 JUIL. 2016**

Le club de tir à l'arc « 1^{ère} Compagnie des Archers de Montciel », dispose d'un pas de tir sur le site du Solvan, à l'arrière du gymnase du COSEC, délimité par un parking et des éléments naturels (cours d'eau et talus boisé).

Afin d'améliorer ses conditions de pratique, en particulier la mise en place d'une cible à 70 m, mais aussi la sécurité des lieux, divers aménagements sont prévus sur plusieurs années.

La présente convention a pour objet :

- de fixer la durée de la mise à disposition du site au club sur une période minimale de 5 années, en raison des aménagements réalisés,
- de déterminer l'ensemble des modalités d'utilisation du site par le club,
- de prévoir les travaux et leur échéancier, ainsi que la répartition financière pour le club et pour ECLA.

La 1^{ère} tranche, réalisée en 2015 par ECLA, comprend la pose d'une clôture périphérique, d'un portail et d'un portillon, ainsi que la réalisation d'une surface bétonnée (pas de tir), pour un coût global de 18 840 €, avec une participation financière forfaitaire du club de 4 000 €. Ce dernier assure également la fourniture et la pose du filet de protection derrière les cibles pour un montant de 840 €.

En 2016, les cibles seront entièrement refaites par le club, pour un coût de 14 750 € TTC, avec une participation de 10% d'ECLA soit 1 475 €.

Enfin, en 2017 la couverture du pas de tir sera mise en place par le club, pour un coût de 7 800 € TTC, avec une participation financière d'ECLA à hauteur de 10 %, soit 780 €.

Le Bureau Exécutif du 18 avril 2016 et le Bureau Elargi du 6 juin 2016 ont émis un avis favorable.

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après délibération, à l'unanimité,

- **APPROUVE** les termes de la convention à intervenir entre la 1^{ère} Compagnie des Archers de Montciel et ECLA, et la mise à disposition de l'emprise du pas de tir d'une superficie de 2 362 m², pour une durée initiale de 5 années

- **AUTORISE** le Président à la signer ainsi que tout document à intervenir, ainsi que tout avenant après avis du Bureau Exécutif,

- **FIXE** la participation financière de la 1^{ère} Compagnie des Archers de Montciel, pour la tranche initiale de travaux, à hauteur de 4 000 €,

- **DÉCIDE** de la participation financière d'ECLA à hauteur de 10%, sous la forme de subventions d'équipement, pour la réalisation par le club des cibles et de la couverture du pas de tir, soit 1 475 € pour 2016 et 780 € pour 2017,

- DIT que les crédits correspondants seront inscrits au budget de l'année de réalisation desdits travaux.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte reçu en Préfecture le : 07 JUL. 2016

Pour extrait conforme
~~Le Président,~~

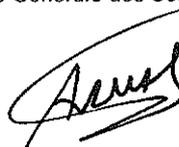


Jacques PÉLISSARD

Copie certifiée conforme à l'Original,
Transmise le 11 JUL. 2016

- Trésorerie Principale
- Finances
- Archers de Montciel
- Service des Sports
- Dossier
- Classeur

Pour le Président et par délégation, la
Directrice Générale des Services,



Isabelle ARNAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du Conseil Communautaire

Délibération

Séance du 4 juillet 2016

Délibération n°DCC-2016-058

Rapporteur : Mme Christiane MAUGAIN

OBJET : Protocole d'accord transactionnel : désordres en toiture du centre nautique AQUA'REL

Président : Monsieur Jacques PÉLISSARD

Secrétaires de séance : Madame Valérie GALLE et Monsieur Michel DROIT

Membres présents :

PÉLISSARD Jacques	GALLE Valérie
GALLET Maurice	HUET John
BILLOTTE Aline	KARAL Heyçan
GROSSET Pierre	LANÇON Jacques
JANIER Claude	LAURIOT Pierre
MAUGAIN Christiane	PÉPIN-LAMBERT Evelyne
PATTINGRE Alain	PETITJEAN Paule
FOURNOT Philippe	RAVIER Jean-Yves
ECOIFFIER Jean-Marie	BARBARIN André
CLAVEZ Jean-Paul	CHOULOT Robert
GRICOURT Philippe	LAURENT Héloïse
GUY Hervé	MONNET Maurice
REY Roger	BENIER Jean-Noël
GAY Bernard	DROIT Michel
LANNEAU Jean-Yves	MONTAGNON Michel
BRENIAUX Christian	CHAVON Pierre
BOIS Christophe	JUNIER Michel
BOURGEOIS Daniel	ROY Jean
CHAMBARET Agnès	FABRY Alain
DUVERNET Marc-Henri	BRIANCHON Daniel

Membres absents excusés :

OLBINSKI Sophie donne procuration à KARAL Heyçan
GIROUD Christophe donne procuration à PATTINGRE Alain
MARANO Paulette donne procuration à LANNEAU Jean-Yves
BERTHOD Nicole donne procuration à BOIS Christophe
HUELIN Jean-Philippe donne procuration à HUET John
LACROIX Evelyne donne procuration à PÉPIN-LAMBERT Evelyne
LUGAND Nadia donne procuration à PÉLISSARD Jacques
MARMIER-MOUCHANAT Isabelle donne procuration à BOURGEOIS Daniel
VAUCHEZ Jean-Marc donne procuration à LAURIOT Pierre
VUILLEMEY Eric donne procuration à CHAMBARET Agnès
ELVEZI Patrick - LANDRY Laura

Nombre de conseillers en exercice : 52

Nombre de conseillers présents à la délibération : 40

Convoqué le : 23 juin 2016

Affiché le : 23 juin 2016

**Le Président certifie sous sa
responsabilité le caractère
exécutoire du présent acte reçu
en Préfecture le : 07 JUIL. 2016**

Entre 2005 et 2007, la Communauté de Communes de Bassin de LONS-LE-SAUNIER, maître d'ouvrage, a édifié un ensemble immobilier dédié aux activités nautiques, dénommé "AQUA'REL".

La plus grande partie des lots a été réceptionnée le 12 juin 2007. Dans les mois qui ont suivi la mise en service du centre nautique, intervenue en juin 2007, le maître d'ouvrage a dû déplorer divers désordres, dont l'apparition de fuites en sous face, dans les locaux techniques situés au sous-sol.

A la demande de la Communauté de Communes, une expertise judiciaire a été diligentée en référé, par le Tribunal Administratif de BESANÇON, par ordonnance du 12 octobre 2009, Monsieur SCARATO ayant été désigné en qualité d'expert judiciaire.

Consécutivement à l'apparition de nouveaux désordres en toiture, cette expertise a ensuite été étendue, par ordonnance du Tribunal Administratif du 17 août 2011, à la société INTECBAT titulaire du lot n°6 "toiture étanchéité", à ses sous traitants et, à son assureur SMABTP es qualité d'assureur décennal par ordonnance du Président du Tribunal de Grande Instance de LONS-LE-SAUNIER.

L'expert judiciaire a déposé son rapport et, s'agissant des désordres en toiture, il retient "la présence de malfaçons majeures dans l'exécution des travaux" au niveau des couvertines, du bardage bois et des zones d'arrachement de revêtement de toiture.

En ce qui concerne le montant des travaux correctifs, l'expert le fixe à 57 000 € T.T.C.

Par requête du 25 février 2016, le maître d'ouvrage a poursuivi son action sur le fond devant le Tribunal Administratif de BESANÇON au titre de l'ensemble des désordres relevés par l'expert, y compris pour la partie toiture.

L'entreprise INTECBAT étant placée sous le régime de la liquidation judiciaire, une action à l'encontre de SMABTP assureur d'INTECBAT était également envisagée.

C'est dans ces circonstances que les parties se sont rapprochées pour mettre un terme anticipé et amiable à cette partie du dossier.

Ainsi la SMABTP s'engage à prendre en charge les travaux de reprise des désordres à hauteur de 47 032 € T.T.C. correspondant à 80% des dépenses à engager.

La maîtrise d'ouvrage fera son affaire personnelle des 20% restants, en poursuivant son recours contre le maître d'œuvre qui n'a pas répondu à la demande d'accord amiable qui lui a été faite concernant ce désordre.

Le Bureau Exécutif du 18 avril 2016 et le Bureau Elargi du 6 juin 2016 ont émis un avis favorable.

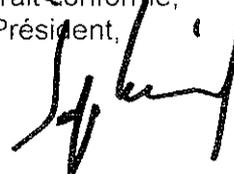
Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après délibération, à l'unanimité,

- **ACCEPTE** le protocole d'accord transactionnel avec la SMABTP, assureur décennal de la société INTECBAT placée en liquidation judiciaire,

- **AUTORISE** le Président à signer le protocole d'accord concernant la reprise des désordres en toiture du centre nautique AQUA'REL et tout document à intervenir.

Le Président certifie sous sa
responsabilité le caractère
exécutoire du présent acte reçu
en Préfecture le : 07 JUL. 2016

Pour extrait conforme,
Le Président,



Jacques PÉLISSARD

Copie certifiée conforme à l'Original,
Transmise le

11 JUL. 2016

- Trésorerie Principale
- Finances
- Service des Sports
- DST
- SMABTP
- AJD
- Dossier
- Classeur

Pour le Président et par délégation, la
Directrice Générale des Services,



Isabelle ARNAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

du Conseil Communautaire

Délibération

Séance du 4 juillet 2016

Délibération n°DCC-2016-059

Rapporteur : M. Maurice GALLET

OBJET : La Jurassienne - Demande de subvention exceptionnelle
d'équipement pour l'achat de matériel gymnique

Président : Monsieur Jacques PÉLISSARD

Secrétaires de séance : Madame Valérie GALLE et Monsieur Michel DROIT

Membres présents :

PÉLISSARD Jacques	GALLE Valérie
GALLET Maurice	HUET John
BILLOTTE Aline	KARAL Heyçan
GROSSET Pierre	LANÇON Jacques
JANIER Claude	LAURIOT Pierre
MAUGAIN Christiane	PÉPIN-LAMBERT Evelyne
PATTINGRE Alain	PETITJEAN Paule
FOURNOT Philippe	RAVIER Jean-Yves
ECOIFFIER Jean-Marie	BARBARIN André
CLAVEZ Jean-Paul	CHOULOT Robert
GRICOURT Philippe	LAURENT Héloïse
GUY Hervé	MONNET Maurice
REY Roger	BENIER Jean-Noël
GAY Bernard	DROIT Michel
LANNEAU Jean-Yves	MONTAGNON Michel
BRENIAUX Christian	CHAVON Pierre
BOIS Christophe	JUNIER Michel
BOURGEOIS Daniel	ROY Jean
CHAMBARET Agnès	FABRY Alain
DUVERNET Marc-Henri	BRIANCHON Daniel

Membres absents excusés :

OLBINSKI Sophie donne procuration à KARAL Heyçan
GIROUD Christophe donne procuration à PATTINGRE Alain
MARANO Paulette donne procuration à LANNEAU Jean-Yves
BERTHOD Nicole donne procuration à BOIS Christophe
HUELIN Jean-Philippe donne procuration à HUET John
LACROIX Evelyne donne procuration à PÉPIN-LAMBERT Evelyne
LUGAND Nadia donne procuration à PÉLISSARD Jacques
MARMIER-MOUCHANAT Isabelle donne procuration à BOURGEOIS Daniel
VAUCHEZ Jean-Marc donne procuration à LAURIOT Pierre
VUILLEMEY Eric donne procuration à CHAMBARET Agnès
ELVEZI Patrick - LANDRY Laura

Nombre de conseillers en exercice : 52

Nombre de conseillers présents à la délibération : 40

Convoqué le : 23 juin 2016

Affiché le : 23 juin 2016

Le Président certifie sous sa
responsabilité le caractère
exécutoire du présent acte reçu
en Préfecture le : 07 JUL. 2016

Le club de La Jurassienne va procéder à l'acquisition de matériel gymnique afin d'améliorer sa pratique des gymnastes, d'un montant global de 5 825 € TTC. Une grande partie de ce matériel sera accessible pour les établissements scolaires.

Le club de la Jurassienne sollicite ECLA pour une aide financière.

Conformément aux dispositions prévues dans le cadre du transfert de la compétence sportive, une subvention d'équipement de 10 % pourrait être accordée, soit 582 €.

Le Bureau Elargi du 6 juin 2016, a émis un avis favorable.

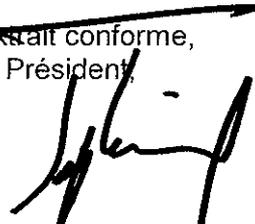
Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après délibération, à l'unanimité,

- **DÉCIDE** d'attribuer au Club de la Jurassienne une subvention d'équipement de 582 € pour l'achat de matériel gymnique.

- **DIT** que les crédits correspondants sont disponibles au BP 2016, chapitre 204 subventions d'équipement.

Le Président certifie sous sa
responsabilité le caractère
exécutoire du présent acte reçu
en Préfecture le : 07 JUL. 2016

Pour extrait conforme,
Le Président,



Jacques PÉLISSARD

Copie certifiée conforme à l'Original,
Transmise le 11 JUL. 2016

- Trésorerie Principale
- Finances
- Service des Sports
- Club La Jurassienne
- Dossier
- Classeur

Pour le Président et par délégation, la
Directrice Générale des Services,



Isabelle ARNAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

du Conseil Communautaire

Délibération

Séance du 4 juillet 2016

Délibération n°DCC-2016-060

Rapporteur : M. Alain PATTINGRE

OBJET : Mission Locale Sud Jura – Demande de subvention pour l'année
2016

Président : Monsieur Jacques PÉLISSARD

Secrétaires de séance : Madame Valérie GALLE et Monsieur Michel DROIT

Membres présents :

PÉLISSARD Jacques	GALLE Valérie
GALLET Maurice	HUET John
BILLOTTE Aline	KARAL Heyçan
GROSSET Pierre	LANÇON Jacques
JANIER Claude	LAURIOT Pierre
MAUGAIN Christiane	PÉPIN-LAMBERT Evelyne
PATTINGRE Alain	PETITJEAN Paule
FOURNOT Philippe	RAVIER Jean-Yves
ECOIFFIER Jean-Marie	BARBARIN André
CLAVEZ Jean-Paul	CHOULOT Robert
GRICOURT Philippe	LAURENT Héloïse
GUY Hervé	MONNET Maurice
REY Roger	BENIER Jean-Noël
GAY Bernard	DROIT Michel
LANNEAU Jean-Yves	MONTAGNON Michel
BRENIAUX Christian	CHAVON Pierre
BOIS Christophe	JUNIER Michel
BOURGEOIS Daniel	ROY Jean
CHAMBARET Agnès	FABRY Alain
DUVERNET Marc-Henri	BRIANCHON Daniel

Membres absents excusés :

OLBINSKI Sophie donne procuration à KARAL Heyçan
GIROUD Christophe donne procuration à PATTINGRE Alain
MARANO Paulette donne procuration à LANNEAU Jean-Yves
BERTHOD Nicole donne procuration à BOIS Christophe
HUELIN Jean-Philippe donne procuration à HUET John
LACROIX Evelyne donne procuration à PÉPIN-LAMBERT Evelyne
LUGAND Nadia donne procuration à PÉLISSARD Jacques
MARMIER-MOUCHANAT Isabelle donne procuration à BOURGEOIS Daniel
VAUCHEZ Jean-Marc donne procuration à LAURIOT Pierre
VUILLEMEY Eric donne procuration à CHAMBARET Agnès
ELVEZI Patrick - LANDRY Laura

Nombre de conseillers en exercice : 52

Nombre de conseillers présents à la délibération : 40

Convoqué le : 23 juin 2016

Affiché le : 23 juin 2016

**Le Président certifie sous sa
responsabilité le caractère
exécutoire du présent acte reçu
en Préfecture le : 07 JUL. 2016**

La Mission Locale Sud Jura a pour mission l'orientation, l'insertion professionnelle et sociale des jeunes sur l'ensemble du territoire, mission qui lui est confiée par l'Etat et les collectivités territoriales.

Afin de permettre à la Mission Locale Sud Jura de garantir au mieux la couverture géographique (en mettant en œuvre des permanences sur plusieurs sites mais aussi en adaptant l'offre de services aux besoins des collectivités locales et des jeunes administrés) celle-ci sollicite ECLA pour le versement d'une subvention d'un montant de 19 980 €. Jusqu'à présent le calcul de la subvention était basé sur le nombre de jeunes de notre territoire, ayant eu au moins un entretien, auquel est appliquée une somme forfaitaire par jeune selon son lieu de résidence, soit :

- issus de ZUS : 50 € / jeune
- issus de ZRR : 50 € / jeune
- autres : 45 € / jeune

Pour l'année 2016, la Mission Locale a fait le choix de solliciter auprès de toutes les Communes de Communes un montant de subvention identique à celui de 2015, soit 19 980 €.

Pour information, la subvention versée par ECLA en 2015 s'élevait à 19 980 € (18 160 € en 2014).

Le Bureau Exécutif du 30 mai 2016 et le Bureau Elargi du 6 juin 2016 ont émis un avis favorable au versement d'une subvention de 19 980 € à la Mission Locale Sud Jura, pour l'année 2016.

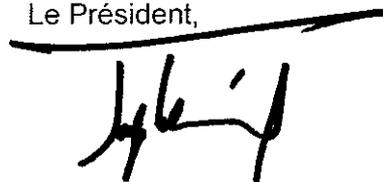
Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après délibération, à l'unanimité des votants (MAUGAIN Christiane et FABRY Alain ne prenant pas part au vote),

- **DÉCIDE** le versement d'une subvention d'un montant de 19 980 € à la Mission Locale Sud Jura pour l'année 2016,

- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget principal 2016, chapitre 65.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte reçu en Préfecture le : 07 JUL. 2016

Pour extrait conforme,
Le Président,



Jacques PÉLISSARD

Copie certifiée conforme à l'Original,

Transmise le 11 JUL. 2016

- Trésorerie Principale
- Finances
- Mission Locale Sud Jura
- Service Développement Economique
- Dossier
- Classeur

Pour le Président et par délégation, la
Directrice Générale des Services,



Isabelle ARNAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

du Conseil Communautaire

Délibération

Séance du 4 juillet 2016

Délibération n°DCC-2016-061

Rapporteur : M. Alain PATTINGRE

OBJET : Pôle Territorial de Coopération Economique - Demande d'intégration
à la SCIC (Société Coopérative d'Intérêt Collectif)

Président : Monsieur Jacques PÉLISSARD

Secrétaires de séance : Madame Valérie GALLE et Monsieur Michel DROIT

Membres présents :

PÉLISSARD Jacques	GALLE Valérie
GALLET Maurice	HUET John
BILLOTTE Aline	KARAL Heyçan
GROSSET Pierre	LANÇON Jacques
JANIER Claude	LAURIOT Pierre
MAUGAIN Christiane	PÉPIN-LAMBERT Evelyne
PATTINGRE Alain	PETITJEAN Paule
FOURNOT Philippe	RAVIER Jean-Yves
ECOIFFIER Jean-Marie	BARBARIN André
CLAVEZ Jean-Paul	CHOULOT Robert
GRICOURT Philippe	LAURENT Héloïse
GUY Hervé	MONNET Maurice
REY Roger	BENIER Jean-Noël
GAY Bernard	DROIT Michel
LANNEAU Jean-Yves	MONTAGNON Michel
BRENIAUX Christian	CHAVON Pierre
BOIS Christophe	JUNIER Michel
BOURGEOIS Daniel	ROY Jean
CHAMBARET Agnès	FABRY Alain
DUVERNET Marc-Henri	BRIANCHON Daniel

Membres absents excusés :

OLBINSKI Sophie donne procuration à KARAL Heyçan
GIROUD Christophe donne procuration à PATTINGRE Alain
MARANO Paulette donne procuration à LANNEAU Jean-Yves
BERTHOD Nicole donne procuration à BOIS Christophe
HUELIN Jean-Philippe donne procuration à HUET John
LACROIX Evelyne donne procuration à PÉPIN-LAMBERT Evelyne
LUGAND Nadia donne procuration à PÉLISSARD Jacques
MARMIER-MOUCHANAT Isabelle donne procuration à BOURGEOIS Daniel
VAUCHEZ Jean-Marc donne procuration à LAURIOT Pierre
VUILLEMEY Eric donne procuration à CHAMBARET Agnès
ELVEZI Patrick - LANDRY Laura

Nombre de conseillers en exercice : 52

Nombre de conseillers présents à la délibération : 40

Convoqué le : 23 juin 2016

Affiché le : 23 juin 2016

**Le Président certifie sous sa
responsabilité le caractère
exécutoire du présent acte reçu
en Préfecture le :**

07 JUL 2016

Par délibérations du 15 décembre 2014 et 28 septembre 2015, le Conseil Communautaire a décidé d'attribuer au Pôle Territorial de Coopération Economique « Cluster'Jura » une subvention de 8 000 € en 2014 et 13 000 € en 2015 pour mener à bien ses actions visant à inciter à la création de nouvelles activités, via des démarches d'économie circulaires.

Après une phase d'amorçage et d'accompagnement d'une quinzaine de projets avec les acteurs économiques du Territoire, « Cluster'Jura » envisage la création d'une SCIC (Société Coopérative d'Intérêt Collectif) qui verra le jour le 1^{er} juillet et dans laquelle ECLA pourrait être membre fondateur.

Le 30 mai dernier, le Bureau Exécutif a mandaté Monsieur PATTINGRE et Madame ARNAL pour rencontrer le Directeur du PTCE Cluster'Jura et connaître la liste des membres fondateurs de la SCIC (Société Coopérative d'Intérêt Collectif).

La demande de Cluster'Jura porte sur une participation d'ECLA au capital de cette société à hauteur de 10 000 € soit 200 parts sociales de 50 € chacune, au titre des membres fondateurs, considérant que le partenariat qui s'est instauré depuis deux ans milite en faveur d'un partenaire unique qui serait représentatif et qui aurait du poids au sein de la nouvelle structure.

La SCIC prévoit en effet trois catégories de sociétaires :

- la catégorie des salariés, représentant 25 % des droits de vote,
- la catégorie des membres fondateurs avec d'une part les entreprises et d'autre part les collectivités territoriales, représentant 35 % des droits de vote,
- la catégorie des bénéficiaires, associant les entreprises partenaires, les collectivités partenaires, les citoyens, les territoires et les économies sociales et solidaires.

Le Bureau Exécutif du 20 juin 2016 et le Bureau Elargi du 23 juin 2016 ont proposé de souscrire au capital de la SCIC à hauteur de 1 000 € dans la catégorie des bénéficiaires au titre des collectivités partenaires.

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après délibération, à la majorité avec 37 voix pour, 1 voix contre (REY Roger), 11 abstentions (BILLOTTE Aline, JANIER Claude, GRICOURT Philippe, BRENIAUX Christian, DUVERNET Marc-Henri, PETITJEAN Paule, RAVIER Jean-Yves, BARBARIN André, LAURENT Héloïse, MONTAGNON Michel, BRIANCHON Daniel) et 1 ne prenant pas part au vote (GROSSET Pierre),

- **CONSIDERANT** les actions réalisées par le Cluster'Jura durant sa phase d'amorçage et notamment son partenariat avec ECLA dans le cadre de l'appel à projet "zéro déchet, zéro gaspillage" et leur volonté commune de porter des actions en faveur du développement du territoire,

- **APPROUVE** l'adhésion d'ECLA en tant que membre de la Société Coopérative d'Intérêt Collectif CLUSTER'JURA, Société Anonyme à capital variable siégeant 55, rue Basse 39570 CONLIEGE, dans la catégorie des bénéficiaires "collectivités partenaires",

- **FIXE** la participation d'ECLA au capital de la SCIC CLUSTER'JURA à hauteur de 1 000 € soit 20 parts sociales de 50 € chacune,

- **DIT** que les crédits seront prévus au budget annexe 2016 dans une prochaine décision modificative,

- **AUTORISE** le Président à signer tout document relatif à l'adhésion d'ECLA.

Le Président certifie sous sa
responsabilité le caractère
exécutoire du présent acte reçu
en Préfecture le : 07 JUIL. 2016

Pour extrait conforme
Le Président,



Jacques PÉLISSARD

Copie certifiée conforme à l'Original,
Transmise le

11 JUIL. 2016

- Trésorerie Principale
- Finances
- PTCE Cluster'Jura
- Service Développement Economique
- Dossier
- Classeur

Pour le Président et par délégation, la
Directrice Générale des Services,



Isabelle ARNAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

du Conseil Communautaire

Délibération

Séance du 4 juillet 2016

Délibération n°DCC-2016-062

Rapporteur : M. Alain PATTINGRE

OBJET : Personnel - Evolution du tableau des emplois

Président : Monsieur Jacques PÉLISSARD

Secrétaires de séance : Madame Valérie GALLE et Monsieur Michel DROIT

Membres présents :

PÉLISSARD Jacques	GALLE Valérie
GALLET Maurice	HUET John
BILLOTTE Aline	KARAL Heyçan
GROSSET Pierre	LANÇON Jacques
JANIER Claude	LAURIOT Pierre
MAUGAIN Christiane	PÉPIN-LAMBERT Evelyne
PATTINGRE Alain	PETITJEAN Paule
FOURNOT Philippe	RAVIER Jean-Yves
ECOIFFIER Jean-Marie	BARBARIN André
CLAVEZ Jean-Paul	CHOULOT Robert
GRICOURT Philippe	LAURENT Héloïse
GUY Hervé	MONNET Maurice
REY Roger	BENIER Jean-Noël
GAY Bernard	DROIT Michel
LANNEAU Jean-Yves	MONTAGNON Michel
BRENIAUX Christian	CHAVON Pierre
BOIS Christophe	JUNIER Michel
BOURGEOIS Daniel	ROY Jean
CHAMBARET Agnès	FABRY Alain
DUVERNET Marc-Henri	BRIANCHON Daniel

Membres absents excusés :

OLBINSKI Sophie donne procuration à KARAL Heyçan
GIROUD Christophe donne procuration à PATTINGRE Alain
MARANO Paulette donne procuration à LANNEAU Jean-Yves
BERTHOD Nicole donne procuration à BOIS Christophe
HUELIN Jean-Philippe donne procuration à HUET John
LACROIX Evelyne donne procuration à PÉPIN-LAMBERT Evelyne
LUGAND Nadia donne procuration à PÉLISSARD Jacques
MARMIER-MOUCHANAT Isabelle donne procuration à BOURGEOIS Daniel
VAUCHEZ Jean-Marc donne procuration à LAURIOT Pierre
VUILLEMEY Eric donne procuration à CHAMBARET Agnès
ELVEZI Patrick - LANDRY Laura

Nombre de conseillers en exercice : 52

Nombre de conseillers présents à la délibération : 40

Convoqué le : 23 juin 2016

Affiché le : 23 juin 2016

**Le Président certifie sous sa
responsabilité le caractère
exécutoire du présent acte reçu
en Préfecture le :** 07 JUIL. 2016

Dans le cadre de l'organisation des services et de la gestion du tableau des emplois, il est proposé au conseil communautaire de procéder aux mouvements suivants :

- création d'un emploi d'agent d'exploitation relevant du grade d'adjoint technique de 2^{ème} classe (ou d'un autre grade de ce cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux, en fonction de la situation administrative du candidat qui sera recruté), en vue de renforcer les équipes du service assainissement, dont le périmètre d'intervention s'est considérablement étendu depuis 2012 (passage de 23 communes à 30 communes en 2014, et projection d'une extension à 34 communes en 2017) ;
- transformation d'un emploi d'assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe à 50 % d'un temps complet (10/20^{ème}) en un emploi d'assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe à 75 % d'un temps complet (15/20^{ème}), pour l'enseignement du piano ; le conservatoire relève d'année en année de plus en plus de demandes d'inscription pour cette discipline sur laquelle une dizaine d'élèves sont régulièrement en liste d'attente ; il s'agit aussi de stabiliser dans la base horaire de l'emploi ces 5 heures hebdomadaires qui sont déjà aujourd'hui réalisées en heures complémentaires.

Le Bureau Elargi du 23 juin 2016 a émis un avis favorable.

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après délibération, à l'unanimité,

- **DÉCIDE** les création et transformation d'emplois telles que présentées ci-dessus,
- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget 2016.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte reçu en Préfecture le : 07 JUL. 2016

Pour extrait conforme,
Le Président,

Jacques PÉLISSARD

Copie certifiée conforme à l'Original,
Transmise le 11 JUL. 2016

- Trésorerie Principale
- Finances
- DRH
- Dossier
- Classeur

Pour le Président et par délégation, la
Directrice Générale des Services,



Isabelle ARNAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

du Conseil Communautaire

Délibération

Séance du 4 juillet 2016

Délibération n°DCC-2016-063

Rapporteur : M. Jacques PÉLISSARD

OBJET : Désignation délégués EPFI

Président : Monsieur Jacques PÉLISSARD

Secrétaires de séance : Madame Valérie GALLE et Monsieur Michel DROIT

Membres présents :

PÉLISSARD Jacques	GALLE Valérie
GALLET Maurice	HUET John
BILLOTTE Aline	KARAL Heyçan
GROSSET Pierre	LANÇON Jacques
JANIER Claude	LAURIOT Pierre
MAUGAIN Christiane	PÉPIN-LAMBERT Evelyne
PATTINGRE Alain	PETITJEAN Paule
FOURNOT Philippe	RAVIER Jean-Yves
ECOIFFIER Jean-Marie	BARBARIN André
CLAVEZ Jean-Paul	CHOULOT Robert
GRICOURT Philippe	LAURENT Héloïse
GUY Hervé	MONNET Maurice
REY Roger	BENIER Jean-Noël
GAY Bernard	DROIT Michel
LANNEAU Jean-Yves	MONTAGNON Michel
BRENIAUX Christian	CHAVON Pierre
BOIS Christophe	JUNIER Michel
BOURGEOIS Daniel	ROY Jean
CHAMBARET Agnès	FABRY Alain
DUVERNET Marc-Henri	BRIANCHON Daniel

Membres absents excusés :

OLBINSKI Sophie donne procuration à KARAL Heyçan
GIROUD Christophe donne procuration à PATTINGRE Alain
MARANO Paulette donne procuration à LANNEAU Jean-Yves
BERTHOD Nicole donne procuration à BOIS Christophe
HUELIN Jean-Philippe donne procuration à HUET John
LACROIX Evelyne donne procuration à PÉPIN-LAMBERT Evelyne
LUGAND Nadia donne procuration à PÉLISSARD Jacques
MARMIER-MOUCHANAT Isabelle donne procuration à BOURGEOIS Daniel
VAUCHEZ Jean-Marc donne procuration à LAURIOT Pierre
VUILLEMEY Eric donne procuration à CHAMBARET Agnès
ELVEZI Patrick - LANDRY Laura

Nombre de conseillers en exercice : 52

Nombre de conseillers présents à la délibération : 40

Convoqué le : 23 juin 2016

Affiché le : 23 juin 2016

**Le Président certifie sous sa
responsabilité le caractère
exécutoire du présent acte reçu
en Préfecture le :**

07 JUL. 2016

Par délibération n° DCC-2015-092 du 28 septembre 2015, le Conseil Communautaire a décidé d'adhérer à l'Etablissement Public Foncier Interdépartemental, en désignant M. ELVEZI comme représentant titulaire et Mme BILLOTTE comme suppléante pour siéger à l'assemblée générale.

Par courrier en date du 18 avril dernier, l'EPF nous a transmis l'arrêté du Préfet de Région portant extension du périmètre à notre Communauté d'Agglomération, en demandant de désigner deux membres titulaires et deux membres suppléants.

Le Bureau Elargi du 6 juin 2016 a proposé de désigner comme membres titulaires :

- M. Patrick ELVEZI
- Mme Aline BILLOTTE

Et comme membres suppléants :

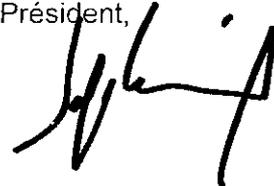
- M. Pierre GROSSET
- M. Alain PATTINGRE

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après délibération, à l'unanimité des votants (BILLOTTE Aline, GROSSET Pierre et PATTINGRE Alain ne prenant pas part au vote),

- **DÉSIGNE** M. Patrick ELVÉZI et Mme Aline BILLOTTE pour représenter ECLA au sein de l'assemblée générale de l'EPF en tant que membres titulaires ,
- **DÉSIGNE** M. Pierre GROSSET et M. Alain PATTINGRE pour représenter ECLA au sein de l'assemblée générale de l'EPF en tant que membres suppléants ,
- **AUTORISE** le Président à signer tout document relatif à cette décision.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte reçu en Préfecture le : 07 JUL. 2016

Pour extrait conforme,
Le Président,



Jacques PÉLISSARD

Copie certifiée conforme à l'Original,
Transmise le 11 JUL. 2016

- Trésorerie Principale
- Finances
- M. ELVEZI
- Mme BILLOTTE
- M. GROSSET
- M. PATTINGRE
- EPF
- FIDS (O.MARTIN)
- Dossier
- Classeur

Pour le Président et par délégation, la
Directrice Générale des Services,



Isabelle ARNAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

du Conseil Communautaire

Délibération

Séance du 4 juillet 2016

Délibération n°DCC-2016-064

Rapporteur : M. Jacques PÉLISSARD

OBJET : Programme Local de l'Habitat - Réalisation de 6 logements sur la commune de Courlaoux

Président : Monsieur Jacques PÉLISSARD

Secrétaires de séance : Madame Valérie GALLE et Monsieur Michel DROIT

Membres présents :

PÉLISSARD Jacques	GALLE Valérie
GALLET Maurice	HUET John
BILLOTTE Aline	KARAL Heyçan
GROSSET Pierre	LANÇON Jacques
JANIER Claude	LAURIOT Pierre
MAUGAIN Christiane	PÉPIN-LAMBERT Evelyne
PATTINGRE Alain	PETITJEAN Paule
FOURNOT Philippe	RAVIER Jean-Yves
ECOIFFIER Jean-Marie	BARBARIN André
CLAVEZ Jean-Paul	CHOULOT Robert
GRICOURT Philippe	LAURENT Héloïse
GUY Hervé	MONNET Maurice
REY Roger	BENIER Jean-Noël
GAY Bernard	DROIT Michel
LANNEAU Jean-Yves	MONTAGNON Michel
BRENIAUX Christián	CHAVON Pierre
BOIS Christophe	JUNIER Michel
BOURGEOIS Daniel	ROY Jean
CHAMBARET Agnès	FABRY Alain
DUVERNET Marc-Henri	BRIANCHON Daniel

Membres absents excusés :

OLBINSKI Sophie donne procuration à KARAL Heyçan
GIROUD Christophe donne procuration à PATTINGRE Alain
MARANO Paulette donne procuration à LANNEAU Jean-Yves
BERTHOD Nicole donne procuration à BOIS Christophe
HUELIN Jean-Philippe donne procuration à HUET John
LACROIX Evelyne donne procuration à PÉPIN-LAMBERT Evelyne
LUGAND Nadia donne procuration à PÉLISSARD Jacques
MARMIER-MOUCHANAT Isabelle donne procuration à BOURGEOIS Daniel
VAUCHEZ Jean-Marc donne procuration à LAURIOT Pierre
VUILLEMEY Eric donne procuration à CHAMBARET Agnès
ELVEZI Patrick - LANDRY Laura

Nombre de conseillers en exercice : 52

Nombre de conseillers présents à la délibération : 40

Convoqué le : 23 juin 2016

Affiché le : 23 juin 2016

**Le Président certifie sous sa
responsabilité le caractère
exécutoire du présent acte reçu
en Préfecture le : 07 JUL. 2016**

La commune de Courlaoux prévoit la réhabilitation de l'ancienne école située au centre du village par la création de 6 logements locatifs sociaux à destination des personnes âgées, dont 3 entièrement adaptés pour des personnes à mobilité réduite.

Le projet prévoit la réalisation de 5 logements en PLUS et un logement en PLAI, dont la performance énergétique atteindra 55 KWh/m²/an soit un niveau inférieur au niveau BBC.

En application des règles énoncées dans le PLH, il est proposé d'attribuer une subvention à la commune de Courlaoux, à hauteur de 5 000 € par logement créé et une aide complémentaire de 3 000 € par logement pour la qualité énergétique, soit un montant global de 8 000 € par logement.

Il est également proposé d'attribuer une aide à hauteur de 4 382 € au titre des aides déléguées par l'Etat pour les logements conventionnés en PLAI.

Le Bureau Elargi du 6 juin 2016 a émis un avis favorable.

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après délibération, à l'unanimité des votants (GAY Bernard et LANNEAU Jean-Yves ne prenant pas part au vote),

- **EMET** un avis favorable à la réalisation du projet de 6 logements sur la commune de Courlaoux,
- **ATTRIBUE** une subvention à hauteur de 48 000 € pour la réalisation de ces 6 logements,
- **ATTRIBUE** une subvention, sur la part déléguée par l'Etat, à hauteur de 4 382 € au titre du logement PLAI,
- **AUTORISE** le Président à signer tout document relatif à cette décision.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte reçu en Préfecture le : 07 JUL. 2016

Pour extrait conforme,
Le Président



Jacques PÉLISSARD

Copie certifiée conforme à l'Original,

Transmise le 11 JUL. 2016

- Trésorerie Principale
- Finances
- Mairie de Courlaoux
- FIDS (O.MARTIN)
- Dossier
- Classeur

Pour le Président et par délégation, la
Directrice Générale des Services,



Isabelle ARNAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

du Conseil Communautaire

Délibération

Séance du 4 juillet 2016

Délibération n°DCC-2016-065

Rapporteur : M. Jacques PÉLISSARD

OBJET : Plan Local d'Urbanisme de la commune de Villeneuve sous Pymont

Président : Monsieur Jacques PÉLISSARD

Secrétaires de séance : Madame Valérie GALLE et Monsieur Michel DROIT

Membres présents :

PÉLISSARD Jacques	GALLE Valérie
GALLET Maurice	HUET John
BILLOTTE Aline	KARAL Heyçan
GROSSET Pierre	LANÇON Jacques
JANIER Claude	LAURIOT Pierre
MAUGAIN Christiane	PÉPIN-LAMBERT Evelyne
PATTINGRE Alain	PETITJEAN Paule
FOURNOT Philippe	RAVIER Jean-Yves
ECOIFFIER Jean-Marie	BARBARIN André
CLAVEZ Jean-Paul	CHOULOT Robert
GRICOURT Philippe	LAURENT Héloïse
GUY Hervé	MONNET Maurice
REY Roger	BENIER Jean-Noël
GAY Bernard	DROIT Michel
LANNEAU Jean-Yves	MONTAGNON Michel
BRENIAUX Christian	CHAVON Pierre
BOIS Christophe	JUNIER Michel
BOURGEOIS Daniel	ROY Jean
CHAMBARET Agnès	FABRY Alain
DUVERNET Marc-Henri	BRIANCHON Daniel

Membres absents excusés :

OLBINSKI Sophie donne procuration à KARAL Heyçan
GIROUD Christophe donne procuration à PATTINGRE Alain
MARANO Paulette donne procuration à LANNEAU Jean-Yves
BERTHOD Nicole donne procuration à BOIS Christophe
HUELIN Jean-Philippe donne procuration à HUET John
LACROIX Evelyne donne procuration à PÉPIN-LAMBERT Evelyne
LUGAND Nadia donne procuration à PÉLISSARD Jacques
MARMIER-MOUCHANAT Isabelle donne procuration à BOURGEOIS Daniel
VAUCHEZ Jean-Marc donne procuration à LAURIOT Pierre
VUILLEMEY Eric donne procuration à CHAMBARET Agnès
ELVEZI Patrick - LANDRY Laura

Nombre de conseillers en exercice : 52

Nombre de conseillers présents à la délibération : 40

Convoqué le : 23 juin 2016

Affiché le : 23 juin 2016

**Le Président certifie sous sa
responsabilité le caractère
exécutoire du présent acte reçu
en Préfecture le : 07 JUIL. 2016**

Par courrier en date du 10 mai dernier, la commune de Villeneuve sous Pymont a transmis son Plan Local d'Urbanisme à ECLA pour avis. Il ressort de l'analyse du document, plusieurs difficultés en lien avec les compétences exercées par ECLA.

En matière d'habitat, le Projet d'Aménagement et de Développement Durable présenté par la commune prévoit une augmentation annuelle de la population de 1,75 % entre 2012 et 2019 puis 0,68 % entre 2019 et 2029, soit une augmentation annuelle moyenne de 1,12 % sur 20 ans.

Dans le cadre du PLH, l'augmentation annuelle de la population sur le territoire d'ECLA a été estimée à 0,4 %, un chiffre jugé trop ambitieux par les services de l'Etat.

Pour la commune de Villeneuve sous Pymont, l'évolution annuelle moyenne est fixée à 0,6 %. Aussi, il y a une incompatibilité entre l'hypothèse retenue par la commune de Villeneuve sous Pymont et celle fixée dans le PLH.

L'incompatibilité sur les hypothèses de croissance de population, entraîne une incompatibilité sur le nombre de logements à créer, qui est proposé à hauteur de 2,4 logements par an, alors que le PLH situe la moyenne à 1,3 logements par an. De plus, le PADD n'évoque pas le sujet des logements à loyers maîtrisés.

En matière de développement économique, il est inscrit dans le PADD de la commune :

- action 3.4 : « Permettre l'installation des artisans, services et commerces dans le village »
- action 3.5 : « Favoriser l'implantation de nouvelles entreprises sans création de zones dédiées à l'économie »

Pourtant, le règlement et les Orientations d'Aménagement et de Programmation prévoit la création de deux zones 1 AUX ; zones destinées au développement de l'urbanisation, destinées à accueillir des constructions à usage d'activités économiques.

Il est rappelé qu'en termes de développement économique, ECLA ne souhaite pas de nouveau développement de zones au nord de l'agglomération.

Seule une extension limitée de la zone en Bercaille peut être envisagée sur la commune de Villeneuve sous Pymont, en continuité des tènements déjà aménagés sur la commune de Lons le Saunier.

Au regard des remarques évoquées ci-dessus, il ne peut être donné un avis favorable au document présenté par la commune de Villeneuve sous Pymont.

Aussi, est-il proposé à la commune de revoir son document avant de poursuivre la procédure.

Le Bureau Exécutif du 20 juin et le Bureau Elargi du 23 juin 2016, ont émis un avis défavorable au projet de PLU de la commune de Villeneuve-sous-Pymont.

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après délibération, à la majorité avec 34 voix pour, 15 abstentions (ECOIFFIER Jean-Marie, GUY Hervé, GAY Bernard, LANNEAU Jean-Yves, BRENIAUX Christian, BOIS Christophe, DUVERNET Marc-Henri, PETITJEAN Paule, RAVIER Jean-Yves, CHOULOT Robert, LAURENT Héloïse, MONNET Maurice, MONTAGNON Michel, CHAVON Pierre, JUNIER Michel) et 1 ne prenant pas part au vote (BRIANCHON Daniel),

- **DIT** que le Plan Local de l'Urbanisme présenté par la commune n'est pas compatible avec les orientations d'ECLA,

- **DONNE** un avis défavorable au Plan Local d'Urbanisme de la commune de Villeneuve-sous-Pymont,

- **AUTORISE** le Président à signer tout document relatif à cette décision.

Le Président certifie sous sa
responsabilité le caractère
exécutoire du présent acte reçu
en Préfecture le : 07 JUL. 2016

Pour extrait conforme,
Le Président,



Jacques PÉLISSARD

Copie certifiée conforme à l'Original,
Transmise le 11 JUL. 2016

- FIDS (O.MARTIN)
- Mairie de Villeneuve-sous-Pymont
- Dossier
- Classeur

Pour le Président et par délégation, la
Directrice Générale des Services,



Isabelle ARNAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

du Conseil Communautaire

Délibération

Séance du 4 juillet 2016

Délibération n°DCC-2016-066

Rapporteur M. Jacques PÉLISSARD

OBJET : Convention de mise à disposition d'un terrain appartenant à la Ville de Lons-le-Saunier sur la commune de Ruffey-sur-Seille, pour la création d'une aire d'accueil des gens du voyage

Président : Monsieur Jacques PÉLISSARD

Secrétaires de séance : Madame Valérie GALLE et Monsieur Michel DROIT

Membres présents :

PÉLISSARD Jacques	GALLE Valérie
GALLET Maurice	HUET John
BILLOTTE Aline	KARAL Heyçan
GROSSET Pierre	LANÇON Jacques
JANIER Claude	LAURIOT Pierre
MAUGAIN Christiane	PÉPIN-LAMBERT Evelyne
PATTINGRE Alain	PETITJEAN Paule
FOURNOT Philippe	RAVIER Jean-Yves
ECOIFFIER Jean-Marie	BARBARIN André
CLAVEZ Jean-Paul	CHOULOT Robert
GRICOURT Philippe	LAURENT Héloïse
GUY Hervé	MONNET Maurice
REY Roger	BENIER Jean-Noël
GAY Bernard	DROIT Michel
LANNEAU Jean-Yves	MONTAGNON Michel
BRENIAUX Christian	CHAVON Pierre
BOIS Christophe	JUNIER Michel
BOURGEOIS Daniel	ROY Jean
CHAMBARET Agnès	FABRY Alain
DUVERNET Marc-Henri	BRIANCHON Daniel

Membres absents excusés :

OLBINSKI Sophie donne procuration à KARAL Heyçan
GIROUD Christophe donne procuration à PATTINGRE Alain
MARANO Paulette donne procuration à LANNEAU Jean-Yves
BERTHOD Nicole donne procuration à BOIS Christophe
HUELIN Jean-Philippe donne procuration à HUET John
LACROIX Evelyne donne procuration à PÉPIN-LAMBERT Evelyne
LUGAND Nadia donne procuration à PÉLISSARD Jacques
MARMIER-MOUCHANAT Isabelle donne procuration à BOURGEOIS Daniel
VAUCHEZ Jean-Marc donne procuration à LAURIOT Pierre
VUILLEMEY Eric donne procuration à CHAMBARET Agnès
ELVEZI Patrick - LANDRY Laura

Nombre de conseillers en exercice : 52

Nombre de conseillers présents à la délibération : 40

Convoqué le : 23 juin 2016

Affiché le : 23 juin 2016

**Le Président certifie sous sa
responsabilité le caractère
exécutoire du présent acte reçu
en Préfecture le :**

07 JUIL. 2016

Vu l'article 2221-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques

Vu la compétence « création, gestion et entretien des aires d'accueil des gens du voyage » d'Espace Communautaire Lons Agglomération.

Dans le cadre de la compétence mentionnée ci-dessus, des travaux sous maîtrise d'ouvrage d'ECLA sont prévus pour l'aménagement d'une plateforme sur la commune de RUFFEY-SUR-SEILLE, sur un terrain appartenant à la Ville de LONS-LE-SAUNIER.

En conséquence, il convient de mettre à la disposition de l'EPCI le bien immeuble suivant :

Commune de RUFFEY-SUR-SEILLE, section AW, parcelle n°128

La mise à disposition du terrain a lieu à titre gratuit.

Il est indiqué que cette mise à disposition doit être constatée par une convention de mise à disposition établie contradictoirement, précisant la consistance, la situation juridique et l'état du bien immeuble.

Le Bureau Exécutif du 20 juin et le Bureau Elargi du 23 juin 2016 ont émis un avis favorable.

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après délibération, à la majorité avec 40 voix pour, 5 voix contre (DUVERNET Marc-Henri, PETITJEAN Paule, RAVIER Jean-Yves, JUNIER Michel, BRIANCHON Daniel) et 5 abstention(s) (ECOIFFIER Jean-Marie, REY Roger, BRENIAUX Christian, CHAVON Pierre, ROY Jean),

- **ACCEPTE** les mises en œuvre de la convention,
- **AUTORISE** le Président à signer la convention et tout document relatif à cette décision.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte reçu en Préfecture le : 07 JUIL. 2016

~~Pour extrait conforme,~~
Le Président,



Jacques PÉLISSARD

Copie certifiée conforme à l'Original,
Transmise le 11 JUIL. 2016

- DST
- Ville de Lons-le-Saunier
- Dossier
- Classeur

~~Pour le Président et par délégation, la~~
Directrice Générale des Services,



Isabelle ARNAL

Délibération n° DCC-2016-066 : Convention de mise à disposition d'un terrain appartenant à la Ville de Lons-le-Saunier sur la commune de Ruffey-sur-Seille, pour la création d'une aire d'accueil des gens du voyage

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

du Conseil Communautaire

Délibération

Séance du 4 juillet 2016

Délibération n°DCC-2016-067

Rapporteur : M. Maurice GALLET

OBJET : Décision modificative n°1 - Budget principal

Président : Monsieur Jacques PÉLISSARD

Secrétaires de séance : Madame Valérie GALLE et Monsieur Michel DROIT

Membres présents :

PÉLISSARD Jacques	GALLE Valérie
GALLET Maurice	HUET John
BILLOTTE Aline	KARAL Heyçan
GROSSET Pierre	LANÇON Jacques
JANIER Claude	LAURIOT Pierre
MAUGAIN Christiane	PÉPIN-LAMBERT Evelyne
PATTINGRE Alain	PETITJEAN Paule
FOURNOT Philippe	RAVIER Jean-Yves
ECOIFFIER Jean-Marie	BARBARIN André
CLAVEZ Jean-Paul	CHOULOT Robert
GRICOURT Philippe	LAURENT Héloïse
GUY Hervé	MONNET Maurice
REY Roger	BENIER Jean-Noël
GAY Bernard	DROIT Michel
LANNEAU Jean-Yves	MONTAGNON Michel
BRENIAUX Christian	CHAVON Pierre
BOIS Christophe	JUNIER Michel
BOURGEOIS Daniel	ROY Jean
CHAMBARET Agnès	FABRY Alain
DUVERNET Marc-Henri	BRIANCHON Daniel

Membres absents excusés :

OLBINSKI Sophie donne procuration à KARAL Heyçan
GIROUD Christophe donne procuration à PATTINGRE Alain
MARANO Paulette donne procuration à LANNEAU Jean-Yves
BERTHOD Nicole donne procuration à BOIS Christophe
HUELIN Jean-Philippe donne procuration à HUET John
LACROIX Evelyne donne procuration à PÉPIN-LAMBERT Evelyne
LUGAND Nadia donne procuration à PÉLISSARD Jacques
MARMIER-MOUCHANAT Isabelle donne procuration à BOURGEOIS Daniel
VAUCHEZ Jean-Marc donne procuration à LAURIOT Pierre
VUILLEMEY Eric donne procuration à CHAMBARET Agnès
ELVEZI Patrick - LANDRY Laura

Nombre de conseillers en exercice : 52

Nombre de conseillers présents à la délibération : 40

Convoqué le : 23 juin 2016

Affiché le : 23 juin 2016

**Le Président certifie sous sa
responsabilité le caractère
exécutoire du présent acte reçu
en Préfecture le :** 07 JUL 2016

Afin de traduire les incidences budgétaires des éléments nouveaux intervenus au cours de l'année, il est proposé d'approuver la décision modificative n°1 selon les tableaux ci-dessous.

INVESTISSEMENT

Chapitre	Libellé	Dépenses	Recettes
16	Emprunts en euros	45 000,00 €	250 000,00 €
021	Virement de la section de fonctionnement		-205 000,00 €
	TOTAL	45 000,00 €	45 000,00 €

FONCTIONNEMENT

Chapitre	Libellé	Dépenses	Recettes
67	Charges exceptionnelles	205 000,00 €	
014	Atténuations de produits	75 000,00 €	
73	Impôts et taxes		75 000,00 €
023	Virement à la section d'investissement	- 205 000,00 €	
	TOTAL	75 000,00 €	75 000,00 €

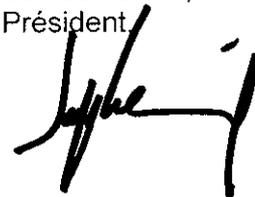
Le Bureau Elargi du 23 juin 2016, a émis un avis favorable.

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après délibération, à la majorité avec 47 voix pour et 3 voix contre (DUVERNET Marc-Henri, PETITJEAN Paule, RAVIER Jean-Yves),

- APPROUVE la décision modificative n°1 du Budget principal 2016 selon les tableaux ci-dessus.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte reçu en Préfecture le : 07 JUL. 2016

Pour extrait conforme,
Le Président



Jacques PÉLISSARD

Copie certifiée conforme à l'Original,
Transmise le 11 JUL. 2016

- Trésorerie Principale
- Finances
- Dossier
- Classeur

Pour le Président et par délégation, la
Directrice Générale des Services,



Isabelle ARNAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

du Conseil Communautaire

Délibération

Séance du 4 juillet 2016

Délibération n°DCC-2016-068

Rapporteur : M. Maurice GALLET

OBJET : Décision modificative n°1 - Budget annexe opérations commerciales & industrielles

Président : Monsieur Jacques PÉLISSARD

Secrétaires de séance : Madame Valérie GALLE et Monsieur Michel DROIT

Membres présents :

PÉLISSARD Jacques	GALLE Valérie
GALLET Maurice	HUET John
BILLOTTE Aline	KARAL Heyçan
GROSSET Pierre	LANÇON Jacques
JANIER Claude	LAURIOT Pierre
MAUGAIN Christiane	PÉPIN-LAMBERT Evelyne
PATTINGRE Alain	PETITJEAN Paule
FOURNOT Philippe	RAVIER Jean-Yves
ECOIFFIER Jean-Marie	BARBARIN André
CLAVEZ Jean-Paul	CHOULOT Robert
GRICOURT Philippe	LAURENT Héloïse
GUY Hervé	MONNET Maurice
REY Roger	BENIER Jean-Noël
GAY Bernard	DROIT Michel
LANNEAU Jean-Yves	MONTAGNON Michel
BRENIAUX Christian	CHAVON Pierre
BOIS Christophe	JUNIER Michel
BOURGEOIS Daniel	ROY Jean
CHAMBARET Agnès	FABRY Alain
DUVERNET Marc-Henri	BRIANCHON Daniel

Membres absents excusés :

OLBINSKI Sophie donne procuration à KARAL Heyçan
GIROUD Christophe donne procuration à PATTINGRE Alain
MARANO Paulette donne procuration à LANNEAU Jean-Yves
BERTHOD Nicole donne procuration à BOIS Christophe
HUELIN Jean-Philippe donne procuration à HUET John
LACROIX Evelyne donne procuration à PÉPIN-LAMBERT Evelyne
LUGAND Nadia donne procuration à PÉLISSARD Jacques
MARMIER-MOUCHANAT Isabelle donne procuration à BOURGEOIS Daniel
VAUCHEZ Jean-Marc donne procuration à LAURIOT Pierre
VUILLEMEY Eric donne procuration à CHAMBARET Agnès
ELVEZI Patrick - LANDRY Laura

Nombre de conseillers en exercice : 52

Nombre de conseillers présents à la délibération : 40

Convoqué le : 23 juin 2016

Affiché le : 23 juin 2016

**Le Président certifie sous sa
responsabilité le caractère
exécutoire du présent acte reçu
en Préfecture le : 07 JUL 2016**

Afin de traduire les incidences budgétaires des éléments nouveaux intervenus au cours de l'année, il est proposé d'approuver la décision modificative n°1 selon les tableaux ci-dessous.

INVESTISSEMENT

Chapitre	Libellé	Dépenses	Recettes
21	Immobilisations corporelles	12 000,00 €	
23	Immobilisations en cours	13 500,00 €	
16	Emprunts et dettes assimilées	3 045 000,00 €	70 500,00 €
27	Autres immobilisations financières	-3 000 000,00 €	
	TOTAL	70 500,00 €	70 500,00 €

FONCTIONNEMENT

Chapitre	Libellé	Dépenses	Recettes
011	Charges à caractère général	4 000,00 €	
66	Charges exceptionnelles	5 000,00 €	
74	Dotations et participations		-200 000,00 €
77	Produits exceptionnels		209 000,00 €
	TOTAL	9 000,00 €	9 000,00 €

Le Bureau Elargi du 23 juin 2016 a émis un avis favorable.

Le **CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après délibération, à la majorité avec 46 voix pour, 3 voix contre (DUVERNET Marc-Henri, PETITJEAN Paule, RAVIER Jean-Yves) et 1 abstention (BRIANCHON Daniel),

- **APPROUVE** la décision modificative n°1 du Budget annexe opérations commerciales & industrielles 2016 selon les tableaux ci-dessus.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte reçu en Préfecture le : 07 JUL. 2016

Pour extrait conforme,
Le Président,



Jacques PÉLISSARD

Copie certifiée conforme à l'Original,
Transmise le

11 JUL. 2016

- Trésorerie Principale
- Finances
- Dossier
- Classeur

Pour le Président et par délégation, la
Directrice Générale des Services,



Isabelle ARNAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

du Conseil Communautaire

Délibération

Séance du 4 juillet 2016

Délibération n°DCC-2016-069

Rapporteur : M. Philippe FOURNOT

OBJET : Décision modificative n°1 - Budget assainissement

Président : Monsieur Jacques PÉLISSARD

Secrétaires de séance : Madame Valérie GALLE et Monsieur Michel DROIT

Membres présents :

PÉLISSARD Jacques	GALLE Valérie
GALLET Maurice	HUET John
BILLOTTE Aline	KARAL Heyçan
GROSSET Pierre	LANÇON Jacques
JANIER Claude	LAURIOT Pierre
MAUGAIN Christiane	PÉPIN-LAMBERT Evelyne
PATTINGRE Alain	PETITJEAN Paule
FOURNOT Philippe	RAVIER Jean-Yves
ECOIFFIER Jean-Marie	BARBARIN André
CLAVEZ Jean-Paul	CHOULOT Robert
GRICOURT Philippe	LAURENT Héloïse
GUY Hervé	MONNET Maurice
REY Roger	BENIER Jean-Noël
GAY Bernard	DROIT Michel
LANNEAU Jean-Yves	MONTAGNON Michel
BRENIAUX Christian	CHAVON Pierre
BOIS Christophe	JUNIER Michel
BOURGEOIS Daniel	ROY Jean
CHAMBARET Agnès	FABRY Alain
DUVERNET Marc-Henri	BRIANCHON Daniel

Membres absents excusés :

OLBINSKI Sophie donne procuration à KARAL Heyçan
GIROUD Christophe donne procuration à PATTINGRE Alain
MARANO Paulette donne procuration à LANNEAU Jean-Yves
BERTHOD Nicole donne procuration à BOIS Christophe
HUELIN Jean-Philippe donne procuration à HUET John
LACROIX Evelyne donne procuration à PÉPIN-LAMBERT Evelyne
LUGAND Nadia donne procuration à PÉLISSARD Jacques
MARMIER-MOUCHANAT Isabelle donne procuration à BOURGEOIS Daniel
VAUCHEZ Jean-Marc donne procuration à LAURIOT Pierre
VUILLEMEY Eric donne procuration à CHAMBARET Agnès
ELVEZI Patrick - LANDRY Laura

Nombre de conseillers en exercice : 52

Nombre de conseillers présents à la délibération : 40

Convoqué le : 23 juin 2016

Affiché le : 23 juin 2016

**Le Président certifie sous sa
responsabilité le caractère
exécutoire du présent acte reçu
en Préfecture le :**

07 JUI 2016

Afin de traduire les incidences budgétaires des éléments nouveaux intervenus au cours de l'année, il est proposé d'approuver la décision modificative n°1 selon les tableaux ci-dessous.

INVESTISSEMENT

Chapitre	Libellé	Dépenses	Recettes
23	Immobilisations en cours	- 35 000,00 €	
45	Opérations pour compte de tiers	45 000,00 €	45 000,00 €
021	Virement de la section d'exploitation		- 35 000,00 €
	TOTAL	10 000,00 €	10 000,00 €

EXPLOITATION

Chapitre	Libellé	Dépenses	Recettes
65	Autres charges de gestion courante	- 45 000,00 €	
67	Charges exceptionnelles	35 000,00 €	
74	Subventions d'exploitation		- 45 000,00 €
023	Virement à la section d'investissement	- 35 000,00 €	
	TOTAL	- 45 000,00 €	- 45 000,00 €

Le conseil d'exploitation de la régie d'assainissement du 8 juin 2016 a émis un avis favorable.

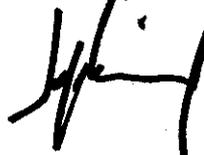
Le Bureau Elargi du 23 juin 2016 a émis un avis favorable.

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après délibération, à la majorité avec 47 voix pour et 3 voix contre (DUVERNET Marc-Henri, PETITJEAN Paule, RAVIER Jean-Yves),

- APPROUVE la décision modificative n°1 au Budget assainissement 2016 selon les tableaux ci-dessus.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte reçu en Préfecture le : 07 JUL. 2016

Pour extrait conforme,
Le Président,

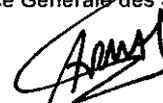


Jacques PÉLISSARD

Copie certifiée conforme à l'Original,
Transmise le 11 JUL. 2016

- Trésorerie Principale
- Finances
- Dossier
- Classeur

Pour le Président et par délégation, la
Directrice Générale des Services,



Isabelle ARNAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

du Conseil Communautaire

Délibération

Séance du 4 juillet 2016

Délibération n°DCC-2016-070

Rapporteur M. Pierre GROSSET

OBJET : Accord cadre pour la fourniture de gaz naturel - Délibération portant modification du périmètre des membres du groupement de commande

Président : Monsieur Jacques PÉLISSARD

Secrétaires de séance : Madame Valérie GALLE et Monsieur Michel DROIT

Membres présents :

PÉLISSARD Jacques	GALLE Valérie
GALLET Maurice	HUET John
BILLOTTE Aline	KARAL Heyçan
GROSSET Pierre	LANÇON Jacques
JANIER Claude	LAURIOT Pierre
MAUGAIN Christiane	PÉPIN-LAMBERT Evelyne
PATTINGRE Alain	PETITJEAN Paule
FOURNOT Philippe	RAVIER Jean-Yves
ECOIFFIER Jean-Marie	BARBARIN André
CLAVEZ Jean-Paul	CHOULOT Robert
GRICOURT Philippe	LAURENT Héloïse
GUY Hervé	MONNET Maurice
REY Roger	BENIER Jean-Noël
GAY Bernard	DROIT Michel
LANNEAU Jean-Yves	MONTAGNON Michel
BRENIAUX Christian	CHAVON Pierre
BOIS Christophe	JUNIER Michel
BOURGEOIS Daniel	ROY Jean
CHAMBARET Agnès	FABRY Alain
DUVERNET Marc-Henri	BRIANCHON Daniel

Membres absents excusés :

OLBINSKI Sophie donne procuration à KARAL Heyçan
GIROUD Christophe donne procuration à PATTINGRE Alain
MARANO Paulette donne procuration à LANNEAU Jean-Yves
BERTHOD Nicole donne procuration à BOIS Christophe
HUELIN Jean-Philippe donne procuration à HUET John
LACROIX Evelyne donne procuration à PÉPIN-LAMBERT Evelyne
LUGAND Nadia donne procuration à PÉLISSARD Jacques
MARMIER-MOUCHANAT Isabelle donne procuration à BOURGEOIS Daniel
VAUCHEZ Jean-Marc donne procuration à LAURIOT Pierre
VUILLEMEY Eric donne procuration à CHAMBARET Agnès
ELVEZI Patrick - LANDRY Laura

Nombre de conseillers en exercice : 52

Nombre de conseillers présents à la délibération : 40

Convoqué le : 23 juin 2016

Affiché le : 23 juin 2016

**Le Président certifie sous sa
responsabilité le caractère
exécutoire du présent acte reçu
en Préfecture le :**

07 JUL 2016

Dans le contexte de la fin des tarifs réglementés de vente de gaz naturel, la communauté d'agglomération ECLA a souhaité, avec d'autres collectivités, une mutualisation de ses achats afin d'inciter les fournisseurs à proposer des tarifs plus attractifs compte tenu de l'effet de masse escompté.

Par délibération en date du 5 mai 2014, ECLA a donné son accord pour la constitution d'un groupement de commandes de fourniture de gaz naturel. Le groupement comprend actuellement 10 collectivités et établissements publics (le CCAS de la commune de Lons-le-Saunier, la Communauté d'agglomération ECLA, les communes de Conliège, Courbouzon, Courlans, Lons-le-Saunier, Montmorot, Perrigny, Revigny, et le syndicat mixte pour la gestion de la cuisine centrale).

A la suite d'une procédure d'appel d'offres, un accord cadre d'une durée d'un an renouvelable 3 fois a été signé en 2014 avec 5 fournisseurs. Les deux premiers marchés subséquents d'une durée d'un an chacun ont été attribués à GDF SUEZ devenu ENGIE.

Le prochain marché subséquent pour lequel la consultation est prévue en août, prendra effet le 01/10/2016 pour se terminer le 30/09/2017. Le quatrième et dernier marché subséquent rattaché à cet accord cadre est prévu du 01/10/2017 au 30/09/2018, et la consultation devrait être engagée en août 2017.

Il a été proposé aux communes de la communauté de communes du Val de Somme de rejoindre le groupement de commandes. Les communes de MOIRON et MONTAIGU ont donné un accord de principe. Ces communes intégreront le groupement à partir de l'exécution du troisième marché subséquent.

Par ailleurs, l'article 10 de la convention de groupement prévoit que toute modification doit être approuvée dans les mêmes termes par l'ensemble des membres du groupement ; il convient d'alléger cette formalité en précisant que lorsque la modification porte uniquement sur l'intégration d'un ou plusieurs adhérents supplémentaires, la délibération de l'ensemble des membres n'est pas requise. Seuls les adhérents nouveaux seront tenus de transmettre la délibération formalisant leur accord de rejoindre le groupement de commandes.

Les autres conditions du groupement de commandes sont inchangées ; ECLA reste le coordonnateur du groupement et assure la procédure de préparation, passation, signature et notification de l'accord cadre et des marchés subséquents.

L'exécution des marchés est dévolue à chacun des membres du groupement pour les besoins qui les concernent, notamment le suivi des fournitures et l'aspect comptable et financier. La convention constitutive du groupement de commandes prévoit que la commission d'appel d'offres d'ECLA est compétente pour le choix des candidats à l'accord cadre.

Le Bureau Elargi du 23 juin 2016, a émis un avis favorable.

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après délibération, à l'unanimité,

- **APPROUVE** l'extension du périmètre du groupement de commandes aux communes de MOIRON et MONTAIGU pour la fourniture de gaz naturel,

- **APPROUVE** la modification de l'article 10 de la convention de groupement de commandes, tel que décrit ci-avant,

- **AUTORISE** le Président à signer l'avenant n° 1 à la convention d'adhésion au groupement de commandes, portant extension du périmètre de ses membres,

- **AUTORISE** le Président à signer l'avenant n° 1 à l'accord-cadre passé pour la fourniture de gaz naturel, portant extension du périmètre de ses membres, et tout avenant éventuel à intervenir dans la limite des crédits disponibles,

- **AUTORISE** le Président à signer les marchés subséquents à l'accord cadre, ainsi que les avenants éventuels à intervenir dans la limite des crédits disponibles.

Le Président certifie sous sa
responsabilité le caractère
exécutoire du présent acte reçu
en Préfecture le : 07 JUL. 2016

Pour extrait conforme
Le Président,

Jacques PÉLISSARD

Copie certifiée conforme à l'Original,
Transmise le

11 JUL. 2016

- Trésorerie Principale
- Finances
- Marchés Publics
- Communes de Moiron et de Montaigu
- Dossier
- Classeur

Pour le Président et par délégation, la
Directrice Générale des Services,


Isabelle ARNAL



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

du Conseil Communautaire

Délibération

Séance du 4 juillet 2016

Délibération n°DCC-2016-071

Rapporteur : M. Pierre GROSSET

OBJET : Voie verte – Aménagements pour la sollicitation du label tourisme handicap sur la voie verte dite Bressane

Président : Monsieur Jacques PÉLISSARD

Secrétaires de séance : Madame Valérie GALLE et Monsieur Michel DROIT

Membres présents :

PÉLISSARD Jacques	GALLE Valérie
GALLET Maurice	HUET John
BILLOTTE Aline	KARAL Heyçan
GROSSET Pierre	LANÇON Jacques
JANIER Claude	LAURIOT Pierre
MAUGAIN Christiane	PÉPIN-LAMBERT Evelyne
PATTINGRE Alain	PETITJEAN Paule
FOURNOT Philippe	RAVIER Jean-Yves
ECOIFFIER Jean-Marie	BARBARIN André
CLAVEZ Jean-Paul	CHOULOT Robert
GRICOURT Philippe	LAURENT Héloïse
GUY Hervé	MONNET Maurice
REY Roger	BENIER Jean-Noël
GAY Bernard	DROIT Michel
LANNEAU Jean-Yves	MONTAGNON Michel
BRENIAUX Christian	CHAVON Pierre
BOIS Christophe	JUNIER Michel
BOURGEOIS Daniel	ROY Jean
CHAMBARET Agnès	FABRY Alain
DUVERNET Marc-Henri	BRIANCHON Daniel

Membres absents excusés :

OLBINSKI Sophie donne procuration à KARAL Heyçan
GIROUD Christophe donne procuration à PATTINGRE Alain
MARANO Paulette donne procuration à LANNEAU Jean-Yves
BERTHOD Nicole donne procuration à BOIS Christophe
HUELIN Jean-Philippe donne procuration à HUET John
LACROIX Evelyne donne procuration à PÉPIN-LAMBERT Evelyne
LUGAND Nadia donne procuration à PÉLISSARD Jacques
MARMIER-MOUCHANAT Isabelle donne procuration à BOURGEOIS Daniel
VAUCHEZ Jean-Marc donne procuration à LAURIOT Pierre
VUILLEMEY Eric donne procuration à CHAMBARET Agnès
ELVEZI Patrick - LANDRY Laura

Nombre de conseillers en exercice : 52

Nombre de conseillers présents à la délibération : 40

Convoqué le : 23 juin 2016

Affiché le : 23 juin 2016

**Le Président certifie sous sa
responsabilité le caractère
exécutoire du présent acte reçu
en Préfecture le :**

07 JUL 2016

A la suite des aménagements réalisés sur la voie verte dite Bressane entre Lons-le-Saunier et Courlans, ECLA pourrait solliciter, moyennant quelques aménagements complémentaires le label Tourisme et Handicap.

L'analyse réalisée par le Conseil Départemental, indique que les investissements à réaliser, en matière de signalétique, de mise en place de bancs et tables avec des dalles béton, s'élèveraient à environ 6 000 € HT, avec une réalisation des travaux de maçonnerie par l'équipe d'emplois verts.

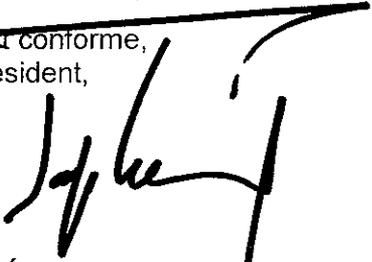
Le Bureau Exécutif du 20 juin et le Bureau Elargi du 23 juin 2016, ont émis un avis favorable.

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après délibération, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le programme de travaux,
- **SOLLICITE** la labellisation tourisme et handicap pour cette portion de voie verte,
- **AUTORISE** le Président à signer tout document relatif à cette décision.

**Le Président certifie sous sa
responsabilité le caractère
exécutoire du présent acte reçu
en Préfecture le : 07 JUL. 2016**

Pour extrait conforme,
Le Président,


Jacques PÉLISSARD

Copie certifiée conforme à l'Original,

Transmise le 11 JUL. 2016

- Trésorerie Principale
- Finances
- FIDS (O. MARTIN)
- Dossier
- Classeur

Pour le Président et par délégation, la
Directrice Générale des Services,


Isabelle ARNAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

du Conseil Communautaire

Délibération

Séance du 4 juillet 2016

Délibération n°DCC-2016-072

Rapporteur : Mme Aline BILLOTTE

OBJET : Transports Publics Tallis/Malis - Tarifs 2016

Président : Monsieur Jacques PÉLISSARD

Secrétaires de séance : Madame Valérie GALLE et Monsieur Michel DROIT

Membres présents :

PÉLISSARD Jacques	GALLE Valérie
GALLET Maurice	HUET John
BILLOTTE Aline	KARAL Heyçan
GROSSET Pierre	LANÇON Jacques
JANIER Claude	LAURIOT Pierre
MAUGAIN Christiane	PÉPIN-LAMBERT Evelyne
PATTINGRE Alain	PETITJEAN Paule
FOURNOT Philippe	RAVIER Jean-Yves
ECOIFFIER Jean-Marie	BARBARIN André
CLAVEZ Jean-Paul	CHOULOT Robert
GRICOURT Philippe	LAURENT Héloïse
GUY Hervé	MONNET Maurice
REY Roger	BENIER Jean-Noël
GAY Bernard	DROIT Michel
LANNEAU Jean-Yves	MONTAGNON Michel
BRENIAUX Christian	CHAVON Pierre
BOIS Christophe	JUNIER Michel
BOURGEOIS Daniel	ROY Jean
CHAMBARET Agnès	FABRY Alain
DUVERNET Marc-Henri	BRIANCHON Daniel

Membres absents excusés :

OLBINSKI Sophie donne procuration à KARAL Heyçan
GIROUD Christophe donne procuration à PATTINGRE Alain
MARANO Paulette donne procuration à LANNEAU Jean-Yves
BERTHOD Nicole donne procuration à BOIS Christophe
HUELIN Jean-Philippe donne procuration à HUET John
LACROIX Evelyne donne procuration à PÉPIN-LAMBERT Evelyne
LUGAND Nadia donne procuration à PÉLISSARD Jacques
MARMIER-MOUCHANAT Isabelle donne procuration à BOURGEOIS Daniel
VAUCHEZ Jean-Marc donne procuration à LAURIOT Pierre
VUILLEMEY Eric donne procuration à CHAMBARET Agnès
ELVEZI Patrick - LANDRY Laura

Nombre de conseillers en exercice : 52

Nombre de conseillers présents à la délibération : 40

Convoqué le : 23 juin 2016

Affiché le : 23 juin 2016

**Le Président certifie sous sa
responsabilité le caractère
exécutoire du présent acte reçu
en Préfecture le : 07 JUL 2016**

Les tarifs pratiqués actuellement dans les transports du réseau d'ECLA sont entrés en vigueur le 1^{er} janvier 2015.

Compte tenu du délai de 20 mois écoulé depuis cette date et des arguments développés dans le document ci-joint, il est proposé de revoir la grille tarifaire à compter du 1^{er} septembre 2016.

Le Bureau Elargi du 23 juin 2016 a émis un avis favorable à une augmentation moyenne de 2,7 % des tarifs des transports publics.

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après délibération, à la majorité avec 42 voix pour, 6 voix contre (GROSSET Pierre, DUVERNET Marc-Henri, PETITJEAN Paule, RAVIER Jean-Yves, JUNIER Michel, BRIANCHON Daniel) et 2 abstentions (ECOIFFIER Jean-Marie, ROY Jean),

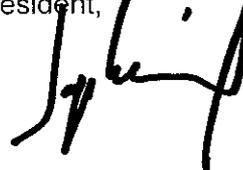
- **DÉCIDE** la modification de la grille tarifaire et une augmentation moyenne de 2,7 % par an depuis la dernière augmentation, conformément au tableau ci-joint,

- **DIT** que ces nouveaux tarifs s'appliqueront à compter du 1er septembre 2016,

- **AUTORISE** le Président à signer tout document à intervenir.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte reçu en Préfecture le : 07 JUIL. 2016

Pour extrait conforme,
Le Président,



Jacques PÉLISSARD

Copie certifiée conforme à l'Original,
Transmise le 11 JUIL. 2016

- Trésorerie Principale
- Finances
- Tallis-Malis
- Mme GAUD
- Service Transports
- Dossier
- Classeur

Pour le Président et par délégation, la
Directrice Générale des Services,



Isabelle ARNAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

du Conseil Communautaire

Délibération

Séance du 4 juillet 2016

Délibération n°DCC-2016-073

Rapporteur : Mme Aline BILLOTTE

OBJET : Aménagement de liaisons douces sur le territoire

Président : Monsieur Jacques PÉLISSARD

Secrétaires de séance : Madame Valérie GALLE et Monsieur Michel DROIT

Membres présents :

PÉLISSARD Jacques	GALLE Valérie
GALLET Maurice	HUET John
BILLOTTE Aline	KARAL Heyçan
GROSSET Pierre	LANÇON Jacques
JANIER Claude	LAURIOT Pierre
MAUGAIN Christiane	PÉPIN-LAMBERT Evelyne
PATTINGRE Alain	PETITJEAN Paule
FOURNOT Philippe	RAVIER Jean-Yves
ECOIFFIER Jean-Marie	BARBARIN André
CLAVEZ Jean-Paul	CHOULOT Robert
GRICOURT Philippe	LAURENT Héloïse
GUY Hervé	MONNET Maurice
REY Roger	BENIER Jean-Noël
GAY Bernard	DROIT Michel
LANNEAU Jean-Yves	MONTAGNON Michel
BRENIAUX Christian	CHAVON Pierre
BOIS Christophe	JUNIER Michel
BOURGEOIS Daniel	ROY Jean
CHAMBARET Agnès	FABRY Alain
DUVERNET Marc-Henri	BRIANCHON Daniel

Membres absents excusés :

OLBINSKI Sophie donne procuration à KARAL Heyçan
GIROUD Christophe donne procuration à PATTINGRE Alain
MARANO Paulette donne procuration à LANNEAU Jean-Yves
BERTHOD Nicole donne procuration à BOIS Christophe
HUELIN Jean-Philippe donne procuration à HUET John
LACROIX Evelyne donne procuration à PÉPIN-LAMBERT Evelyne
LUGAND Nadia donne procuration à PÉLISSARD Jacques
MARMIER-MOUCHANAT Isabelle donne procuration à BOURGEOIS Daniel
VAUCHEZ Jean-Marc donne procuration à LAURIOT Pierre
VUILLEMEY Eric donne procuration à CHAMBARET Agnès
ELVEZI Patrick - LANDRY Laura

Nombre de conseillers en exercice : 52

Nombre de conseillers présents à la délibération : 40

Convoqué le : 23 juin 2016

Affiché le : 23 juin 2016

**Le Président certifie sous sa
responsabilité le caractère
exécutoire du présent acte reçu
en Préfecture le : 07 JUL. 2016**

Dans le cadre du Contrat d'Aménagement et de Développement Durable signé avec la Région, ECLA a inscrit une action intitulée « Aménagement pour la mobilité active sur le territoire d'ECLA ».

Le montant de travaux éligibles a été fixé à 600 000 € HT pour la période 2015/2017.

Par courrier en date du 19 avril dernier, les communes ont été sollicitées pour connaître les projets qu'elles souhaitaient réaliser au cours des deux prochaines années.

Il ressort de ce recensement les projets suivants :

- Aménagement de pistes cyclables et espaces partagés dans le cadre de la requalification de la rocade (Tranche 1, 2 et 2 bis) entre le carrefour du 44^e RI et l'intersection avec la rue Billon pour 302 000 € HT
- Aménagement de la liaison cyclable entre Chilly-le-Vignoble et Courlans pour 180 000 € HT
- Aménagement de la liaison cyclable entre le bourg de Chille et l'entrée de Lons-le-Saunier pour 100 000 € HT
- Aménagement de la liaison cyclable entre le lycée de Montmorot et le carrefour du SDIS pour 20 000 € HT
- Aménagement de la liaison en itinéraire partagé le long de l'avenue Maillot à Montmorot entre le pont sur le Saubief et l'accès voie verte pour 183 000 € HT

Soit un montant total de 785 000 € pour l'ensemble des projets ci-dessus, qui pourraient être proposés au Conseil Régional, pour un financement à hauteur de 20 %.

Les aménagements piétonniers proposés sur les communes de Vevy et Courlaoux n'ont pas été pris en compte car ils sont de compétence communale.

Le Bureau Exécutif du 20 juin et le Bureau Elargi du 23 juin 2016 ont émis un avis favorable et ont proposé de retirer de la première tranche l'Aménagement de la liaison en itinéraire partagé le long de l'avenue Maillot à Montmorot entre le pont sur le Saubief et l'accès voie verte pour 183 000 € HT, et de demander son inscription prioritaire pour la 2^{ème} tranche.

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après délibération, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le programme de travaux sur la période 2016-2017,
- **SOLLICITE** le financement du Conseil Régional dans le cadre du Contrat d'Aménagement et de Développement durable,

- **SOLLICITE** le Conseil Départemental pour un financement des projets,
- **AUTORISE** le Président à signer tout document relatif à cette décision.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte reçu en Préfecture le : 07 JUL. 2016

Pour extrait conforme,
Le Président,



Jacques PÉLISSARD

Copie certifiée conforme à l'Original.

Transmise le 11 JUL. 2016

- Trésorerie Principale
- Finances
- FIDS (O.MARTIN)
- Communes de :
 - Lons-le-Saunier
 - Chilly-le-Vignoble
 - Courlans
 - Chille
 - Montmorot
 - Vevy
 - Courlaoux
- Conseil Régional Bourgogne/Franche-Comté
- ~~Supérieur~~
- Classeur

Pour le Président et par délégation, la
Directrice Générale des Services,



Isabelle ARNAL



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

du Conseil Communautaire

Délibération

Séance du 4 juillet 2016

Délibération n°DCC-2016-074

Rapporteur : Mme Christiane MAUGAIN

OBJET : **Renouvellement de la convention « avantage bibliothèque » avec le Centre Régional d'Information Jeunesse et la Région Franche-Comté, pour la période du 1er septembre 2016 au 31 août 2017**

Président : Monsieur Jacques PÉLISSARD

Secrétaires de séance : Madame Valérie GALLE et Monsieur Michel DROIT

Membres présents :

PÉLISSARD Jacques	GALLE Valérie
GALLET Maurice	HUET John
BILLOTTE Aline	KARAL Heyçan
GROSSET Pierre	LANÇON Jacques
JANIER Claude	LAURIOT Pierre
MAUGAIN Christiane	PÉPIN-LAMBERT Evelyne
PATTINGRE Alain	PETITJEAN Paule
FOURNOT Philippe	RAVIER Jean-Yves
ECOIFFIER Jean-Marie	BARBARIN André
CLAVEZ Jean-Paul	CHOULOT Robert
GRICOURT Philippe	LAURENT Héloïse
GUY Hervé	MONNET Maurice
REY Roger	BENIER Jean-Noël
GAY Bernard	DROIT Michel
LANNEAU Jean-Yves	MONTAGNON Michel
BRENIAUX Christian	CHAVON Pierre
BOIS Christophe	JUNIER Michel
BOURGEOIS Daniel	ROY Jean
CHAMBARET Agnès	FABRY Alain
DUVERNET Marc-Henri	BRIANCHON Daniel

Membres absents excusés :

OLBINSKI Sophie donne procuration à KARAL Heyçan
GIROUD Christophe donne procuration à PATTINGRE Alain
MARANO Paulette donne procuration à LANNEAU Jean-Yves
BERTHOD Nicole donne procuration à BOIS Christophe
HUELIN Jean-Philippe donne procuration à HUET John
LACROIX Evelyne donne procuration à PÉPIN-LAMBERT Evelyne
LUGAND Nadia donne procuration à PÉLISSARD Jacques
MARMIER-MOUCHANAT Isabelle donne procuration à BOURGEOIS Daniel
VAUCHEZ Jean-Marc donne procuration à LAURIOT Pierre
VUILLEMEY Eric donne procuration à CHAMBARET Agnès
ELVEZI Patrick - LANDRY Laura

Nombre de conseillers en exercice : 52

Nombre de conseillers présents à la délibération : 40

Convoqué le : 23 juin 2016

Affiché le : 23 juin 2016

**Le Président certifie sous sa
responsabilité le caractère
exécutoire du présent acte reçu
en Préfecture le :**

07 JUL 2016

Depuis l'ouverture de la médiathèque communautaire, ECLA s'est substitué à la ville de Lons-le-Saunier comme partenaire du Centre Régional Information Jeunesse (C.R.I.J.) et de la Région Bourgogne/Franche-Comté dans le dispositif de la « carte avantages jeunes » relatif aux bibliothèques.

De ce fait, ECLA fait bénéficier les jeunes détenteurs de la « carte avantages jeunes » d'un abonnement d'un an gratuit à la médiathèque communautaire. La Région Bourgogne/Franche-Comté compense financièrement cette mesure en versant à ECLA 5 € par abonnement consenti.

Le renouvellement de ce dispositif pour la période du 1^{er} septembre 2016 au 31 août 2017 est proposé par les partenaires dans les mêmes conditions.

Le Bureau Elargi du 6 juin 2016 a émis un avis favorable.

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après délibération, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le renouvellement de l'opération avantage bibliothèque pour la période allant du 1er septembre 2016 au 31 août 2017,
- **APPROUVE** la convention correspondante et autorise le Président à la signer ainsi que tout avenant éventuel.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte reçu en Préfecture le : 07 JUL. 2016

Pour extrait conforme,
Le Président

Jacques PÉLISSARD

Copie certifiée conforme à l'Original,

Transmise le 11 JUIL. 2016 à :

- o Trésorerie Principale
- o Finances
- o CR F.Comté
- o CRIJ
- o Médiathèque
- o Dossier Chrono

Pour le Président et par délégation,
la Directrice Générale des Services,

Isabelle ARNAL

Convention coupon Avantage Bibliothèque

du 1^{er} septembre 2016 au 31 août 2017

20169-05749

INFORMATION JEUNESSE

Centre Régional
d'Information Jeunesse
27 rue de la République
25000 Besançon
Tel. 03 81 21 16 10 - Fax 03 81 82 83 17
carteavantagesjeunes@jeunes-rc.com
www.jeunes-rc.com

Entre les soussigné(e)s :

➤ **la communauté d'agglomération**

Communauté d'Agglomération ECLA
4 avenue de 44e RI
39000 LONS-LE-SAUNIER
Tel. 03 84 24 46 06 Fax 03 84 47 00 29
N° de siret (14 chiffres) : 3900000000000000000
Représenté(e) par Monsieur Jacques PELLISSARD (Président)

Pour la bibliothèque / médiathèque

Médiathèque intercommunale Centre culturel communautaire des Cordeliers
7 rue des Cordeliers
39000 LONS-LE-SAUNIER
Tel. 03 84 47 85 50 Fax 03 84 24 95 91
Responsable Monsieur Gaël FROMENTIN
Courriel : brigitte.guede@sclajura.fr
IBAN (International Bank Account Number)
FR76 1007 1390 0000 0020 0155 006

➤ le Centre Régional d'Information Jeunesse (Crij) de Franche-Comté représenté par M. Ghezali, Président,

➤ la Région Bourgogne-Franche-Comté représentée par Mme Dufay, Présidente,

Dans le cadre de l'initiative culturelle de la Région Bourgogne-Franche-Comté dont le but est de favoriser la lecture auprès des bénéficiaires de la carte Avantages Jeunes,

Il a été exposé ce qui suit :

Article 1 : Le coupon Avantage Bibliothèque

Le coupon Avantage Bibliothèque, qui propose un abonnement gratuit d'un an en bibliothèque, est inséré dans la carte Avantages Jeunes. Il est offert par la Région Bourgogne-Franche-Comté.

Article 2 : Les engagements réciproques

> **La bibliothèque / médiathèque s'engage à :**

- inscrire gratuitement tout détenteur de la carte Avantages Jeunes sur remise du coupon Avantage Bibliothèque et sur présentation de sa carte. La bibliothèque/mediathèque remet à l'inscrit tout document habituellement remis aux abonnés (carte, récépissé, etc.) attestant de l'abonnement valable pour une année de date à date. La bibliothèque/mediathèque ne peut en aucun cas demander une contribution financière en plus du coupon.
- afficher de façon visible les supports de communication qui seront fournis par le Crij afin de faire connaître ce dispositif.
- participer aux évaluations de l'impact du dispositif dans l'évolution des inscriptions des jeunes de moins de 30 ans dans les bibliothèques/mediathèques.
- bénéficier d'un budget d'acquisition en propre
- avoir un lieu dédié au livre et à la lecture
- avoir fait suivre une formation reconnue par la Bibliothèque Départementale de Prêt au personnel.

> **Le Crij de Franche-Comté s'engage à :**

- faire figurer la liste des bibliothèques et médiathèques affiliées au coupon Avantage Bibliothèque 2016 / 2017 dans différents supports de communication (*site Internet...*)
- transmettre à la Région Bourgogne-Franche-Comté, trois fois par an (au 30/11, 30/4 et 31/08), les montants à rembourser aux communautés d'agglomération.

> **La Région Bourgogne-Franche-Comté s'engage à :**

- rembourser les coupons Avantage Bibliothèque aux bibliothèques par mandat bancaire, à raison de 5 € par coupon. Le paiement interviendra trois fois par an (décembre, mai et septembre).

Article 3 : Utilisation du coupon

L'utilisation du coupon Avantage Bibliothèque peut se faire uniquement dans les bibliothèques/mediathèques partenaires du dispositif.

Article 4 : Remboursement

Le remboursement du coupon Avantage Bibliothèque sera établi à partir du bordereau de remise rempli par la bibliothèque/mediathèque et accompagné des talons justificatifs. Ce bordereau et ces talons devront être retournés impérativement pour le 15 des mois de novembre, avril et août, au Crij de Franche-Comté - 27 rue de la République - 25000 Besançon. Le Crij transmettra alors l'état des versements à effectuer à la Région Bourgogne-Franche-Comté pour le paiement. Le dispositif est géré par la Direction de la Culture, Jeunesse, Sport, Vie associative à la Région.

En cas de réclamation sur le paiement, la bibliothèque s'engage à informer le Crij de Franche-Comté et la Région Bourgogne-Franche-Comté dans un délai de 2 mois maximum.

Article 5 : Durée de l'engagement

Le présent contrat est valable du 1^{er} septembre 2016 au 31 août 2017 (1 an).

Il est convenu que les parties pourront mettre fin à leur collaboration par lettre recommandée avec accusé de réception, ce moyennant le respect d'un préavis de 3 mois précédant l'échéance du terme de contrat.

Tout litige concernant l'interprétation du présent contrat sera porté devant le tribunal de Besançon.

Fait en trois exemplaires, le...

La communauté d'agglomération. Lu et approuvé

Jacques Pelissard
Jacques PELLISSARD

Pour la Région
Bourgogne-Franche-Comté
Mme Marie-Cécile Dufay, Présidente.

Pour le Crij de Franche-Comté,
M. Abdel Ghezali, Président.

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL D'INFORMATION JEUNESSE
27, rue de la République
39000 BESANCON
Tel. 03 81 21 16 10
SERVICE CAJAL
OLIVIER RITZ
Pour la Présidente et par délégation
Le Directeur Général Adjoint des Services

